



UIOM de Besançon et sa région
Rapport annuel d'activité 2015
(Article 11 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2004)

- 1 / Secteur Géographique desservi par l'usine d'incinération
- 2 / Tonnages des réceptions effectuées
- 3 / Flux moyens annuels
- 4 / Informations concernant les déchets produits par l'unité
- 5 / Disponibilité de l'installation
- 6 / Taux de valorisation
- 7 / Bilan de fonctionnement de l'installation et incidents
- 8 / Demandes exprimées auprès de l'exploitant
- 9 / Bilan annuel des rejets défini par l'arrêté ministériel du 24/12/2002

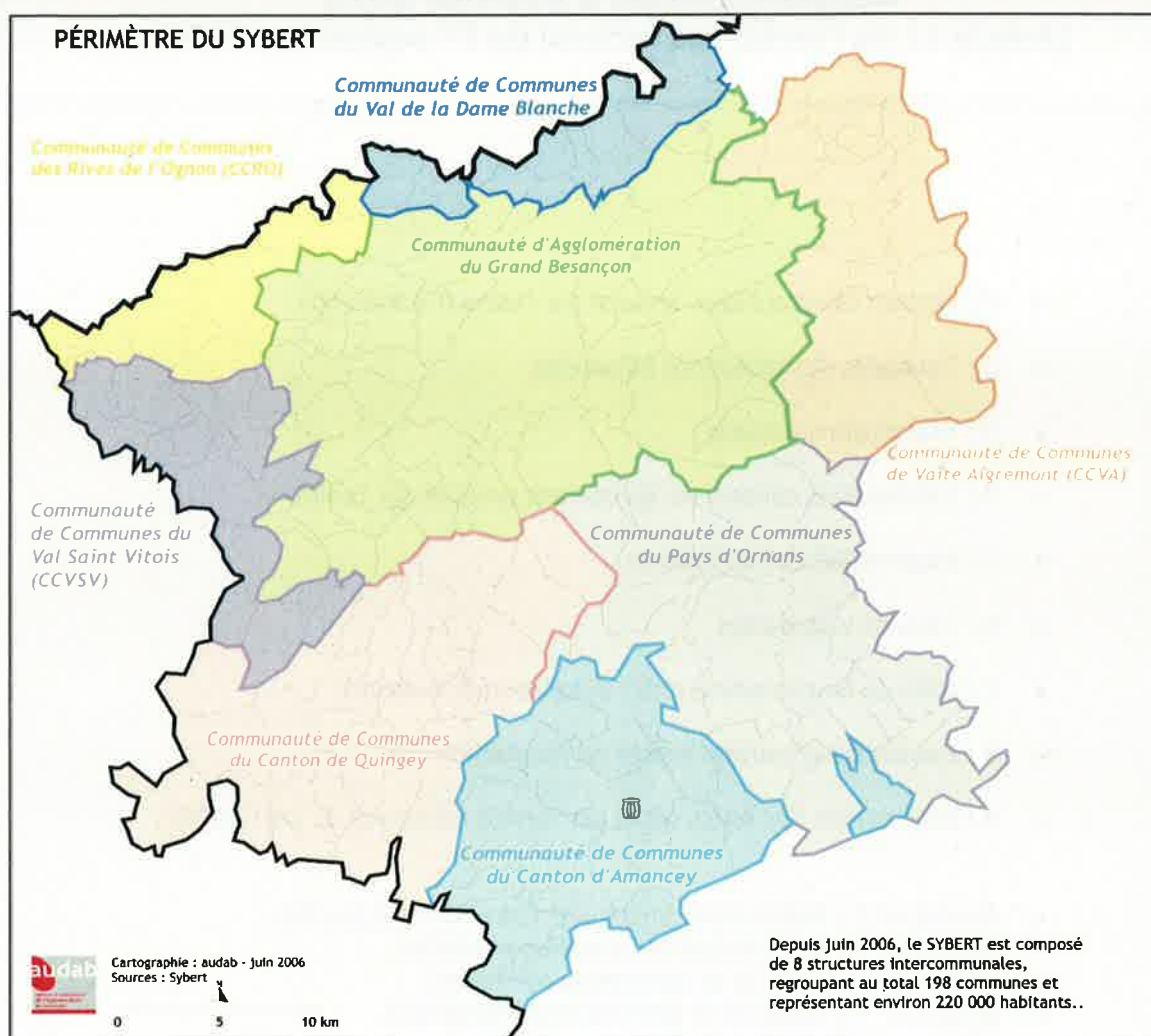
- Annexe n° 1 : Rejets atmosphériques- Calcul détaillé des flux
- Annexe n° 2 : Récapitulatif des analyses mâchefers
- Annexe n° 3 : Bilan de la valorisation mâchefers
- Annexe n° 4 : Calcul de la performance énergétique
- Annexe n° 5 : Gestion des eaux
- Annexe n° 6 : Synthèse – suivi environnemental
- Annexe n°7 : copie du certificat iso 50 001

1/ SECTEUR GEOGRAPHIQUE DESSERVI PAR L'USINE D'INCINERATION DU SYBERT

Le SYBERT a traité en 2015 les ordures ménagères de ses collectivités adhérentes :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB),
- la Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL),
- la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ),
- la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO),
- la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO)
- la Communauté de Communes de Vaïte Aigremont (CCVA)
- la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB),
- la Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV)

Le SYBERT regroupe ainsi 197 communes, correspondant à une population totale d'environ 228 533 habitants (population municipale, 2015) ; les secteurs correspondants sont visualisés sur la carte suivante :



2/ TONNAGES DES RECEPTIONS EFFECTUEES

2.1 Tonnages produits

2014 : déchets reçus	Quantité (t)	Ratio (kg/hab/an)	Evolution 2015/2014 (%)
Déchets des communautés adhérentes			
CAGB	28 628	162	- 0,4
CCALL	480	120	-1,6
CCCQ	1 104	121	+1,2
CCPO	1 534	143	-2
CCVM- ex CCRO	509	119	-5,9
CCVA	706	98	+0,3
CCDBB	750	110	-9,6
CCSV	1 396	138	+1
Total	35 107	153,7	-0,63
Autres déchets			
Refus de tri	2 157		-23
Incinérables de déchetterie	1 981		+102,4
DIB	7 793		-8,1
Services techniques Ville Besançon	1 123		+11,6
Service Assainissement Ville Besançon	472		+2,7
Total			
Boues d'épuration	0		
Déchets exportés	242		
Total traité (hors boues)	48 391		

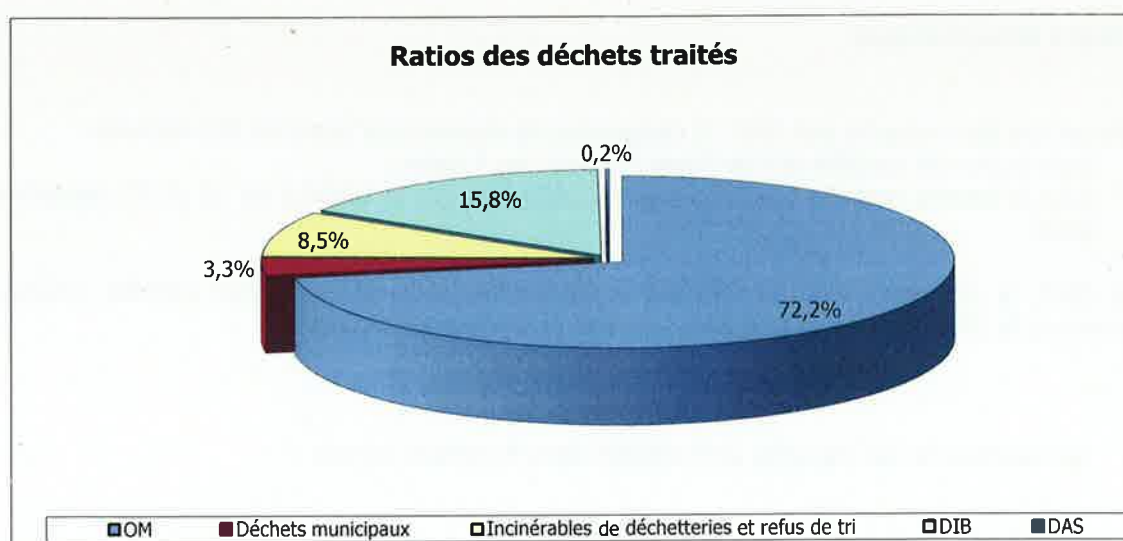
En 2015, l'usine d'incinération a traité 48 391 tonnes de déchets soit 81,2 % de sa capacité nominale. En tendance annuelle, la variation entre 2015 et 2014 du tonnage entrant des ordures ménagères résiduelles est de -0,63 % avec des fluctuations saisonnières. Elle était de - 2,52 % entre 2013 et 2014.

Début 2015, il y avait 688 tonnes de déchets en balles en stock. Ce stock a été résorbé fin mars.

En 2015, en raison de difficultés sur l'installation en fin d'année, la totalité des déchets réceptionnés n'a pu être valorisée sur site. Aussi 242 tonnes ont été exportés et traités sur d'autres unités de Franche Comté (Bourgoigne et Montbéliard) au dernier trimestre 2015.

Pour ce qui concerne les ratios ils sont établis avec la population municipale 2015 et sur la base des quantités entrantes.

Suite à la mise en place de la redevance incitative, les ratios de déchets traités ont évolué ainsi que le PCI qui s'est élevé (24,3 % des déchets entrants sont à haut PCI) :



Le SYBERT a procédé à un refus d'admission de déchets pour une benne détectée radioactive.

2.2 Tonnages traités :

Tonnages de déchets en stock au 31/12/2014	688 t
Tonnages réceptionnés en fosse en 2015	48 391 t
Balles de déchets produites en 2015	1 348 t
Balles traitées en 2015	1 259 t
Balles de déchets en stock au 31/12/2015	787 t
Tonnages incinérés en 2015	48 291 t
Tonnages en stock au 31/12/2015	787 t

En 2015, 1 348 tonnes de déchets ont été mises en balles au cours de 2 campagnes : la première ayant eu lieu début juin et la seconde en octobre. Le stock de déchets en balles au 31 décembre 2015 est de 787 tonnes.

3 / CALCUL SUR LA BASE DE LA MOYENNE ANNUELLE DES VALEURS MESUREES ET DU TONNAGE TRAITE AU COURS DE L'ANNEE 2015 :

Nota : les ratios sont calculés sur la base des tonnages traités soit 48 291 tonnes.

3.1 Des flux moyens annuels de substances faisant l'objet de limites de rejet

3.1.1 Rejets atmosphériques

Les teneurs ont été mesurées par CME : 2 campagnes de mesures par ligne ont été réalisées :

- pour le premier contrôle le 4 et 5 juin 2015 sur les 2 lignes ;
- pour le second contrôle (contrôle inopiné déclenché par la DREAL) les 22 et 23 décembre 2015

Depuis 2007, la 2^{ème} campagne de mesures a été réalisée dans le cadre d'un contrôle inopiné, déclenché par la DREAL sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

- Les résultats de ces mesures sont précisés dans le tableau suivant :

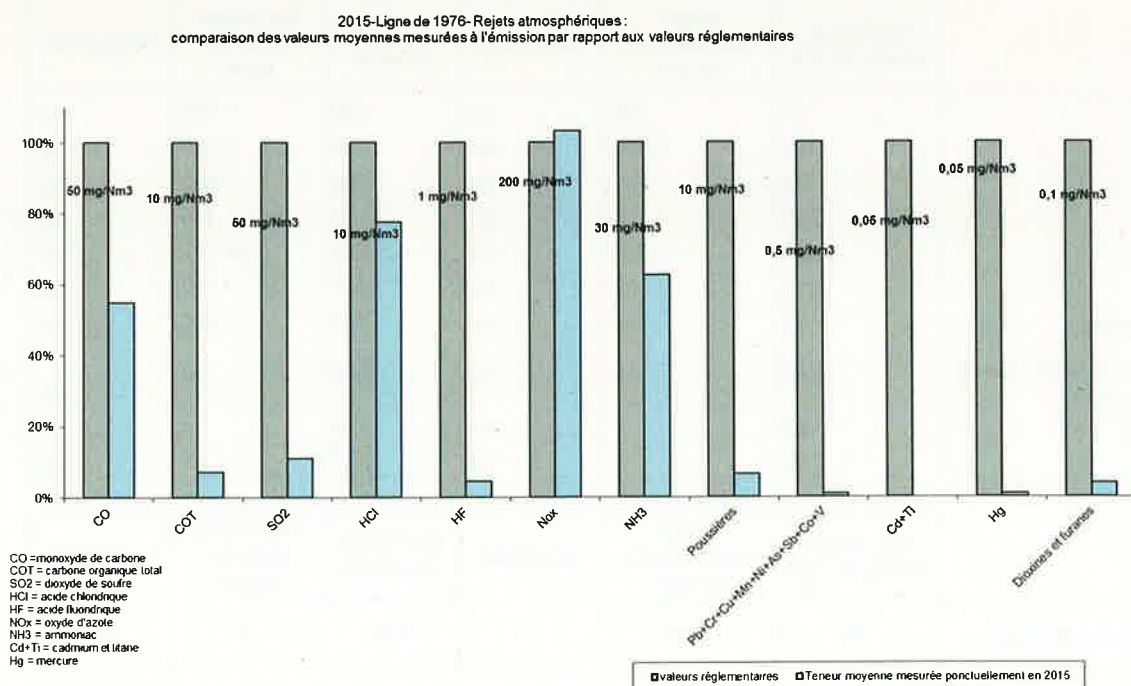
	Unité	Valeur AE du 1/09/04	Ligne de 1976 Teneur moyenne mesurée en 2015	Ligne de 2002 Teneur moyenne mesurée en 2015
CO	mg/Nm ³	50	27,45	9,70
COT	mg/Nm ³	10	0,73	0,53
SO ₂	mg/Nm ³	50	5,48	1,43
HCl	mg/Nm ³	10	7,77	4,49
HF	mg/Nm ³	1	0,05	0,04
NOx	mg/Nm ³	200	206,50	176,35
NH ₃	mg/Nm ³	30	18,76	3,37
Poussières	mg/Nm ³	10	0,65	0,55
Pb+Cr+Cu+Mn+Ni+As+Sb+Co+V	mg/Nm ³	0,5	0,005	0,003
Cd+Ti	mg/Nm ³	0,05	<LQ	<LQ
Hg	mg/Nm ³	0,05	0,0005	0,0006
Dioxines et furanes	ng/Nm ³	0,1	0,0041	0,0512

(à 11% O₂ sur gaz sec)

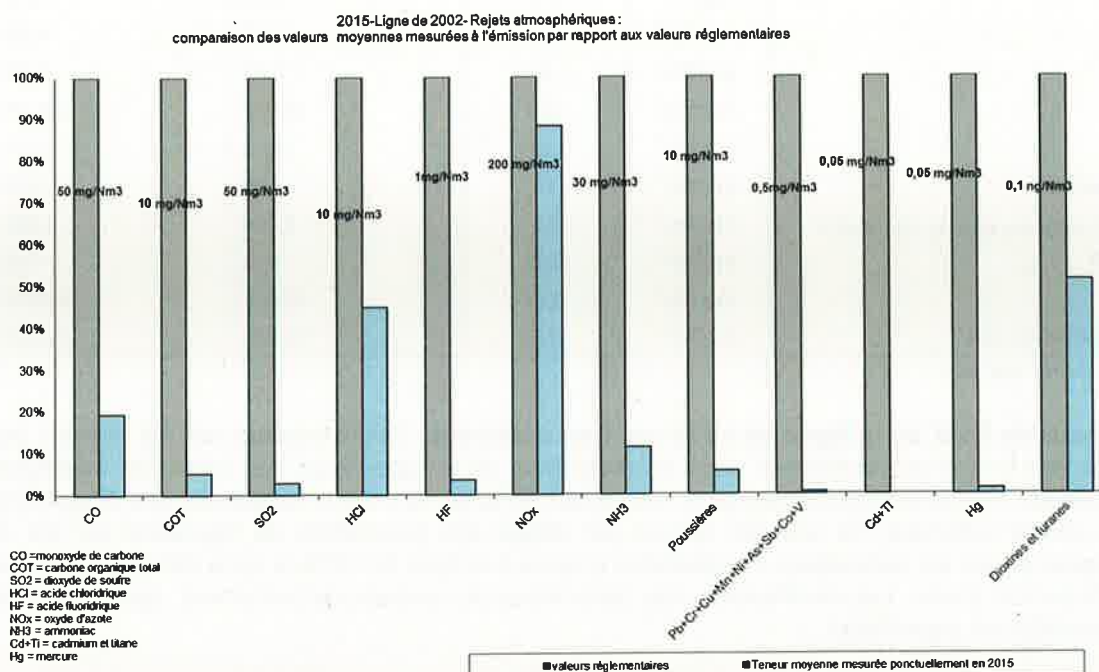
La teneur de NOX de la ligne de 1976 est non conforme. Des recherches ont été menées pour comprendre le dysfonctionnement : lors du revamping de la supervision des consignes modifiables n'ont pas été totalement réintégrées dans l'automate. En effet, lors du rechargement des programmes sur le nouvel automate, ce sont les valeurs par défaut des paramètres de régulation qui ont été rechargées et non les paramètres d'exploitation propres à la ligne de 1976 ce qui a entraîné une dérive dans l'injection d'urée. Les modifications des paramètres de conduite du traitement des oxydes ont été apportées en supervision.

Les comparaisons graphiques des rejets atmosphériques par rapport aux valeurs réglementaires pour chaque ligne sont présentées ci-après :

- Ligne de 1976 :



- Ligne de 2002 :



• Les flux afférents :

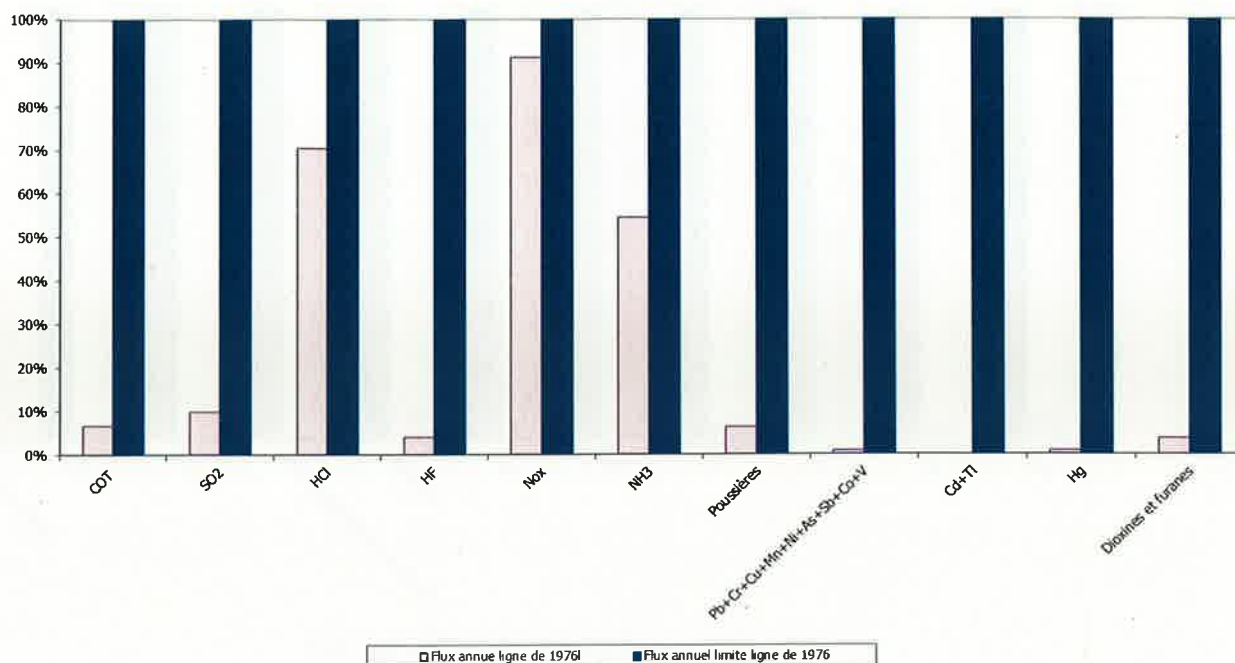
- Ligne de 1976 :

	Flux moyen horaire en g/h	Valeur réglementaire en g/h	Conformité	Flux annuel en kg/an	Flux annuel limite en kg/an	Conformité
COT	14	200	oui	108	1 600	oui
SO ₂	106	1 000	oui	790	8 000	oui
HCl	151	200	oui	1 128	1 600	oui
HF	0,86	20	oui	6	160	oui
Nox	3 912	4 000	oui	29 205	32 000	oui
NH ₃	351	600	oui	2 617	4 800	oui
Poussières	13	200	oui	100	1 600	oui
Pb+Cr+Cu+Mn+Ni+As+Sb+Co+V	0,09	10	oui	0,69	80	oui
Cd+Ti	<LQ	1	oui	<LQ	8	oui
Hg	0,01	1	oui	0,07	8	oui

	Flux moyen horaire en ng/h	Valeur réglementaire en ng/h	Conformité	Flux annuel en mg/an	Flux annuel limite en mg/an	Conformité
Dioxines et furanes	78	2000	oui	0,58	16	oui

Sur la base de 7465 heures de fonctionnement

Ligne de 1976- Flux atmosphériques



- Ligne de 2002

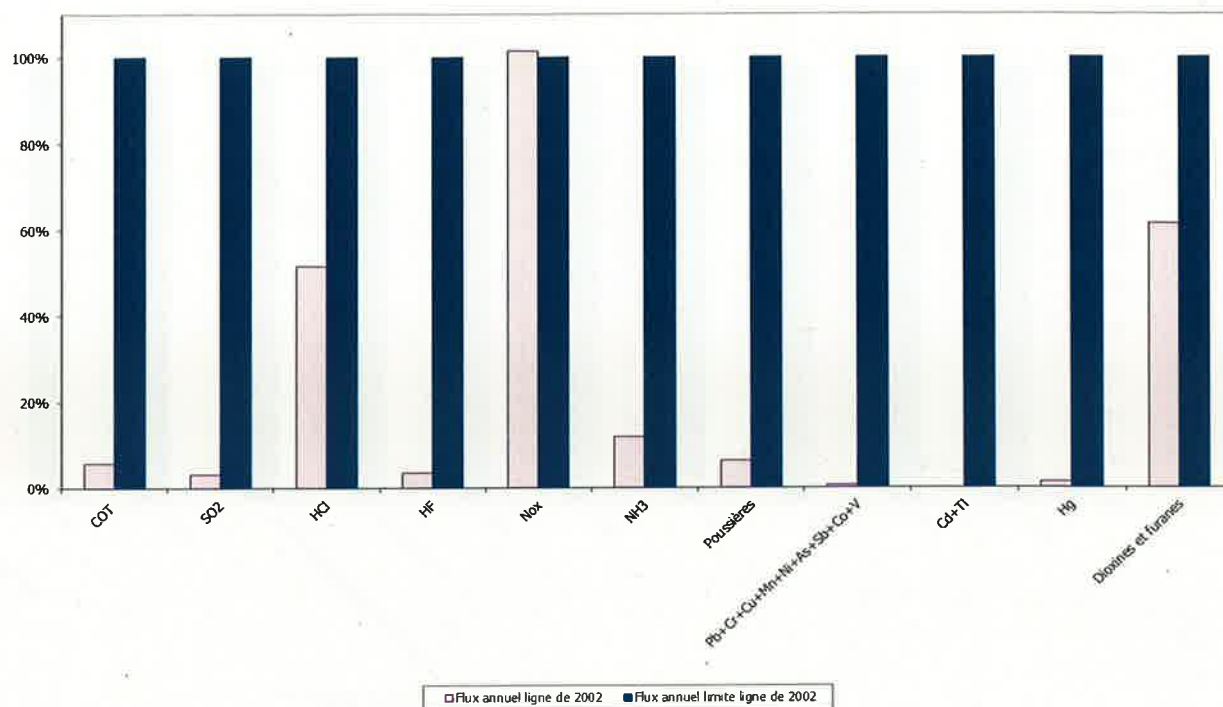
	Flux moyen horaire en g/h	Valeur réglementaire en g/h	Conformité	Flux annuel en kg/an	Flux annuel limite en kg/an	Conformité
COT	14	220	oui	102	1 760	oui
SO ₂	40	1 100	oui	288	8 800	oui
HCl	127	220	oui	910	1 760	oui
HF	1	22	oui	6	176	oui
NOx	5 008	4 400	non	35 735	35 200	non
NH ₃	88	660	oui	630	5 280	oui
Poussières	15	220	oui	110	1 760	oui
Pb+Cr+Cu+Mn+Ni+As+Sb+Co+V	0,08	11	oui	0,59	88	oui
Cd+Ti	0,00	1,1	oui	0,00	8,8	oui
Hg	0,02	1,10	oui	0,12	8,80	oui

	Flux moyen horaire en ng/h	Valeur réglementaire en ng/h	Conformité	Flux annuel en mg/an	Flux annuel limite en mg/an	Conformité
Dioxines et furanes	1 517	2 200	oui	10,82	17,60	oui

Sur la base de 7 135 heures de fonctionnement

Les dépassements en flux de NOx ont pour cause une injection d'air primaire plus importante que le débit nominal en raison de température élevée en foyer.

Ligne de 2002- Flux atmosphériques

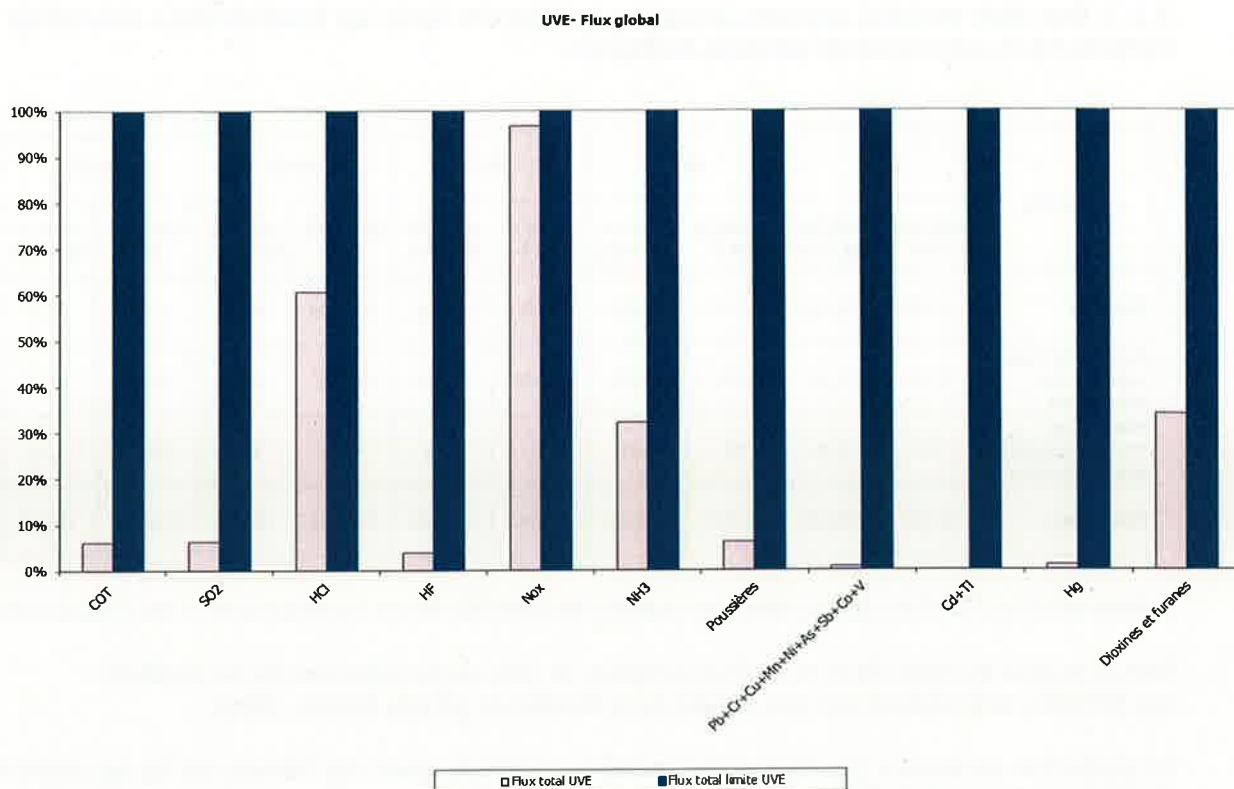


- Flux global de l'unité :

	Flux moyen horaire en g/h	Valeur réglementaire en g/h	Conformité	Flux annuel en kg/an	Flux annuel limite en kg/an	Conformité
COT	29	420	oui	210	3 360	oui
SO ₂	146	2 100	oui	1 079	16 800	oui
HCl	279	420	oui	2 038	3 360	oui
HF	2	42	oui	13	336	oui
Nox	8 921	8 400	non	64 940	67 200	oui
NH ₃	439	1 260	oui	3 247	10 080	oui
Poussières	29	420	oui	211	3 360	oui
Pb+Cr+Cu+Mn+Ni+As+ Sb+Co+V	0,17	21	oui	1,28	168	oui
Cd+TI	0,00	2,1	oui	0,00	16,8	oui
Hg	0,03	2,1	oui	0,19	16,8	oui

	Flux moyen horaire en ng/h	Valeur réglementaire en ng/h	Conformité	Flux annuel en mg/an	Flux annuel limite en mg/an	Conformité
Dioxines et furanes	1 595,35	4 200	oui	11,41	33,6	oui

Les dépassements en flux de NOx ont pour cause une injection d'air primaire plus importante que le débit nominal sur la ligne de 2002 en raison de température élevée en foyer.



Le détail des calculs de flux est présenté en annexe n°1.

3.1.2 Rejets aqueux

	Unité	Flux annuel	ratio / TOM traité
Débit	m ³	1859,14	0,038
pH	unité pH	6,05 < 9,40	
Température	°C	11,1 < 23,2	
DCO	kg	209,76	0,004
DBO ₅	kg	8,06	0,00017
MEST	kg	55,55	0,0012
COT *	kg	11,72	0,00024
F ⁻	kg	0,87	0,000018
CN libres	kg	0,024	0,0000005
HC totaux	kg	0,51	0,000011
AOX	kg	2,41	0,00005
Dioxines et furanes	mg	0,0214	0,0000004
Hg	kg	0,0009	0,000000019
Cd	kg	0,009	0,0000002
Ti	kg	0,053	0,000001
As	kg	0,019	0,0000004
Pb	kg	0,025	0,0000005
Cr	kg	0,020	0,0000004
Cu	kg	0,074	0,0000015
Ni	kg	0,025	0,0000005
Zn	kg	0,104	0,000002

Le COT est une mesure complémentaire à la surveillance en continu des effluents aqueux.

3.2 / Des flux moyens annuels produits de déchets issus de l'incinération énumérés à l'article 32.4, par tonne de déchets incinérés :

Produits	2011		2012		2013		2014		2015	
	quantité en t	ratio en kg / t _{OM}	quantité en t	ratio en kg / t _{OM}	quantité en t	ratio en kg / t _{OM}	quantité en t	ratio en kg / t _{OM}	quantité en t	ratio en kg / t _{OM}
REFIOM	1 570	30,58	1 749	33,09	1 570	30,58	1 599,94	34,13	1 764	36,53
Métaux ferreux extraits des mâchefers	1 145	22,31	1 397	26,44	1 145	22,31	831,96	17,75	916,1	18,97
Métaux non ferreux extraits des mâchefers	44	0,86	75	1,41	44	0,86	13,72	0,29	58,58	1,21
Mâchefers	9 198	179,19	10 417	197,10	9 198	179,19	7 561,18	161,28	7 401,88	153,28

L'observation et l'analyse de ces ratios permettent de contrôler le bon fonctionnement des installations.

Depuis la mise en place de la redevance incitative, le ratio de ferrailles semble se stabiliser. Les ferrailles sont reprises par une société de la Moselle du groupe Arcelor- Mittal.

La production de métaux non ferreux est redevenue normale après des travaux sur les équipements de traitement des mâchefers.

Les non ferreux sont repris par une société du nord de la France : Baudalet Métaux.

Consommables	2015	Ratio 2015
Bicarbonate de sodium en t	819	16,96 kg/tOM
Charbon actif en t	50	1,04 kg/tOM
Urée en m3	226	4,680 l/tOM
Eau en m3	20 406	422,56 l/tOM
Gaz en MWh PCS	2 850	59,02 kWh/tOM
Electricité (achetée réseau EDF) en Mwhe	1 410	29,20 kWh/tOM

La consommation d'eau pour 2015 s'apparente à celles de 2013 et 2014. Elle est conforme aux prescriptions réglementaires mais reste élevée. La consommation est essentiellement due aux problèmes de vétusté des résines de la production d'eau déminéralisée ; les résines ont été changées en juin 2015. Les réglages des nouvelles résines demandent également plus de rinçages d'où un impact sur la consommation d'eau.

4 / INFORMATIONS CONCERNANT LES DECHETS PRODUITS PAR L'UNITE D'INCINERATION VISEES A L'ARTICLE 32.4 :

4.1 Les mâchefers

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les mâchefers sont gérés conformément à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011. Le bilan pour l'année 2015 des analyses de mâchefers est présenté en annexe n° 2.

Le tableau ci-dessous précise la gestion des mâchefers :

Mâchefers	Quantité (en t)
Produits en 2014 et en stock au 01/01/2015	3 023
Valorisés en 2015 dont Produits en 2014 722,4 Produits en 2015 3 601,6	4 324
Evacués en ISD en 2015	3 515,5
Produits en 2015 et en stock au 01/01/2016	2 585,9

Le détail de la mise en oeuvre est présenté en annexe n° 3.

4.2 Les Métaux :

4.2.1 Les ferrailles :

916,1 tonnes de ferrailles ont été valorisés au cours de l'année 2015 avec un taux de valorisation après cisaillement de 99 %, étant précisé que le tonnage produit correspond sensiblement au tonnage valorisé (1 enlèvement par semaine).

4.2.2 Les non ferreux :

58,58 tonnes de non ferreux ont été valorisées en 2015 avec un taux de valorisation moyen des métaux après traitement de 62,5%, étant précisé que le tonnage valorisé ne correspond pas au tonnage produit (effet stock important).

4.3 Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Les REFIOM, 1 764 tonnes produites en 2015, sont enfouies après stabilisation dans un centre de stockage des déchets dangereux et spéciaux à Vaivre et Montoille (Haute-Saône). Le ratio de production de REFIOM est de 3,65% du tonnage de déchets traités. Ce ratio est usuellement compris entre 2,5 % et 4 %. Il est en hausse en 2015 et suit la consommation de réactifs du traitement de fumées.

5/ DISPONIBILITE DE L'INSTALLATION :

	Four de 1976	Four de 2002	Turbo alternateur
Heures théoriques de marche	8 760	8 760	8 760
Heures réelles de marche	7 465	7 135	7 026
Heures d'arrêt	1 545	1 480	1 734
Disponibilité	85 %	81 %	75,5 %

Les taux de disponibilité des lignes atteignent des niveaux satisfaisants.

6 / TAUX DE VALORISATION ANNUEL DE L'ENERGIE RECUPEREE ET BILAN ENERGETIQUE GLOBAL PRENANT EN COMPTE LES FLUX DE DECHETS ENTRANTS, L'ENERGIE SORTIE CHAUDIERE ET L'ENERGIE VALORISEE SOUS FORME THERMIQUE OU ELECTRIQUE ET EFFECTIVEMENT CONSOMMEE OU CEDEE A UN TIERS.

Le taux de valorisation est calculé conformément à l'arrêté du 03 août 2010, repris dans l'arrêté complémentaire d'autorisation d'exploiter du 24 juillet 2012.

	Unité	Production d'énergie	Achat d'énergie
Energie potentielle des déchets avec PCI générique de 2 044 th/t	MWh	111 298	
Energie valorisée		69 818	
Vapeur valorisée sur le réseau en MWh	MWh	56 538	
Autoconsommation en MWh		13 280	
Energie électrique produite	Mwhe	3 966	
Energie externe (gaz)	Mwh		2 850
Electricité achetée	MWhe		1 410
Taux de valorisation	%	72,4%	

Le détail du calcul et le relevé des compteurs est joint en annexe n°4. **L'UIOM peut être classée unité de valorisation énergétique.**

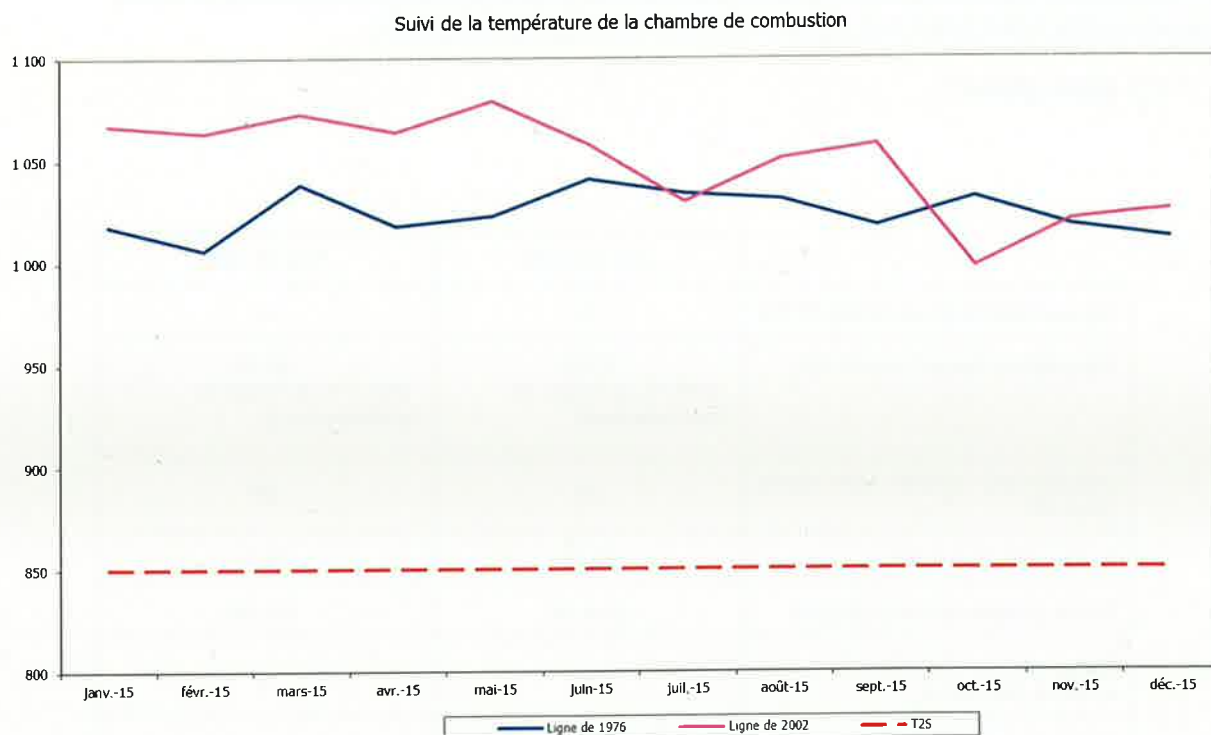
7/ RAPPEL DES INCIDENTS OU ACCIDENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE ECOULEE ET TOUTE INFORMATION JUGEE UTILE SUR LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

7.1 Bilan global :

	Four de 1976	Four de 2002
Dépassement seuil des conditions T2S	0	0
Dépassement annuel cumulé T2S	3 h 30 (0,047% du temps de fonctionnement)	3h 40 (0,051 % du temps de fonctionnement)
Dépassement moyenne semi horaire (hors CO)	37	104
% moyenne 10 min CO	99 %	99 %
Cumul dépassement seuil de 60 h	23 h 50	52h 50
Cumul annuel dépassement VLE / moyenne journalière	28	8
Cumul annuel dépassement VLE -flux en moyenne jour	5	1
Indisponibilité analyseur Compteur 60h/4h	0h	0 h

7.2 Température de la chambre de combustion :

Réglementaire : 850 °C		Température moyenne dans le foyer (T2S)	
		Ligne de 1976	Ligne de 2002
	janv.-15	1 018	1 067
	févr.-15	1 006	1 064
	mars-15	1 039	1 073
	avr.-15	1 018	1 064
	mai-15	1 023	1 079
	juin-15	1 041	1 058
	juil.-15	1 034	1 030
	août-15	1 031	1 051
	sept.-15	1 018	1 058
	oct.-15	1 032	998
	nov.-15	1 018	1 021
	déc.-15	1 012	1 026
	Moyenne annuelle	1 024	1 049
	Cumul annuel T2S <850 °C	3h30	3h40
	Temps de fonctionnement	7465	7 135
	% du temps où T2S >850 °C	99,953%	99,949%



7.3 Incidents d'exploitation :

7.3.1 Dépassements des valeurs de rejets atmosphériques

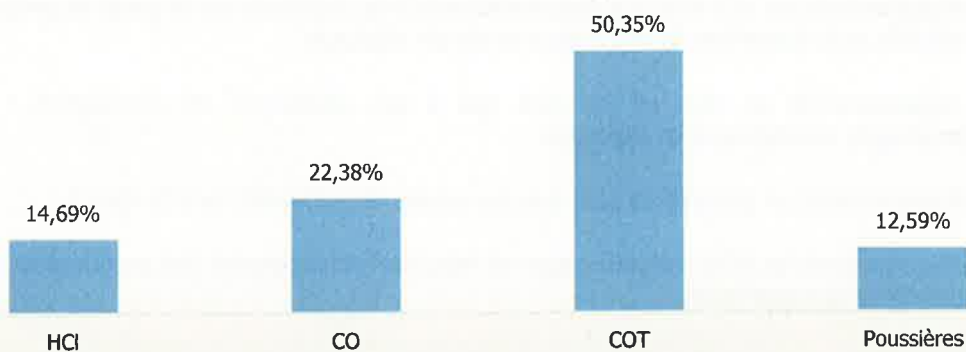
Le bilan des dépassements est détaillé pour chaque ligne dans les tableaux et graphiques ci-dessous :

✓ Ligne de 1976 :

Cumul des dépassements semi-horaires : 23 h50 soit 1 430 min

Ligne de 1976 -Bilan du temps de dépassement des VLE semi horaires en min							
	HCl	CO	COT	Poussières	NOX	HF	SO2
janv.-15	30	30					
févr.-15			30				
mars-15		20					
avr.-15			60				
mai-15	30	10	180				
juin-15	30						
juil.-15		20	210				
août-15		10	30				
sept.-15	60	20	60				
oct.-15	30	30	30				
nov.-15	30	180	120				
déc.-15				180			
Total	210	320	720	180	0	0	0

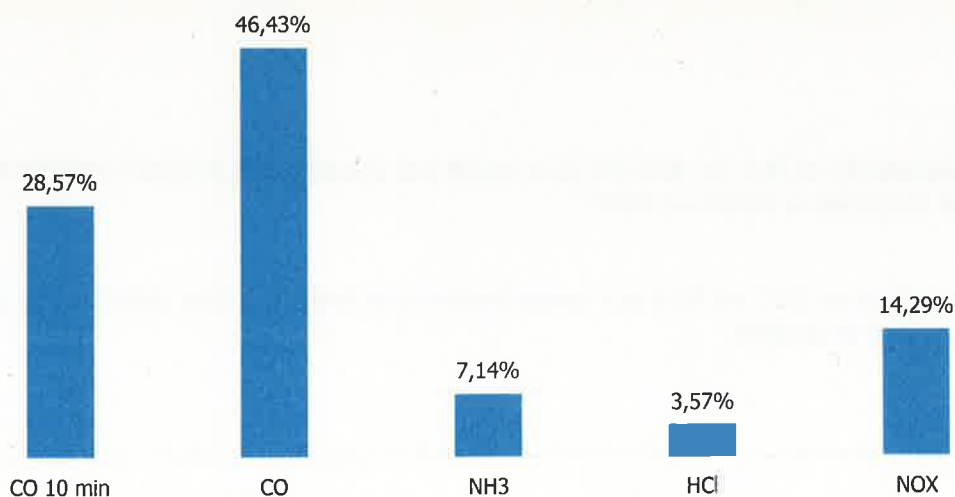
Ligne de 1976 - Répartition des temps de dépassement de la VLE semi horaire



Cumul des dépassements journaliers : 28

Ligne de 1976						
Bilan des dépassements des VLE journalières						
	CO 10 min	CO	NH3	HCl	NOX	COT
janv.-15	1					
févr.-15						
mars-15	1					
avr.-15						
mai-15	1	2				
juin-15						
juil.-15	1	2	1			
août-15	1					
sept.-15	2					
oct.-15	1	3	1			
nov.-15		4		1	3	
déc.-15		2			1	
Total	8	13	2	1	4	0

Ligne de 1976 - Répartition des dépassements de la VLE journalière



Analyses :

- ✓ Les dépassements en HCl sont dus essentiellement à des incidents sur le poste de préparation des réactifs et la formation de blocs dans le silo de stockage.
- ✓ Les dépassements en COT et CO sont dus à des problèmes de combustion : arrêts redémarrages, accrochages et explosion.
- ✓ Les dépassements en poussières sont dus aux essais de variabilité lors du QAL 2.
- ✓ Les dépassements en NOx ont pour cause un mauvais rechargement des programmes lors du revamping de la supervision.

Cumul des dépassements du seuil journalier en flux : 5

Ligne de 1976 Bilan des dépassements des VLE jour en flux		
	COT	NOX
janv.-15		1
févr.-15		
mars-15		
avr.-15		2
mai-15		
juin-15		1
juil.-15		
août-15		
sept.-15		
oct.-15		
nov.-15	1	
déc.-15		
Total	1	4

Analyse :

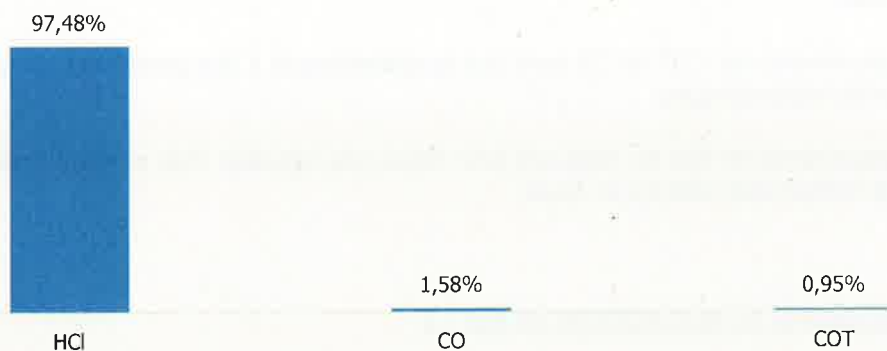
- ✓ Les dépassements en flux de NOx ont pour cause une injection d'air primaire importante en raison de température élevée en foyer.
- ✓ Le dépassement en COT est lié à des concentrations très fortes lors d'un redémarrage et un quasi immédiat de la ligne.

✓ **Ligne de 2002 :**

Cumul de dépassement : 52h50 soit 3 170 min

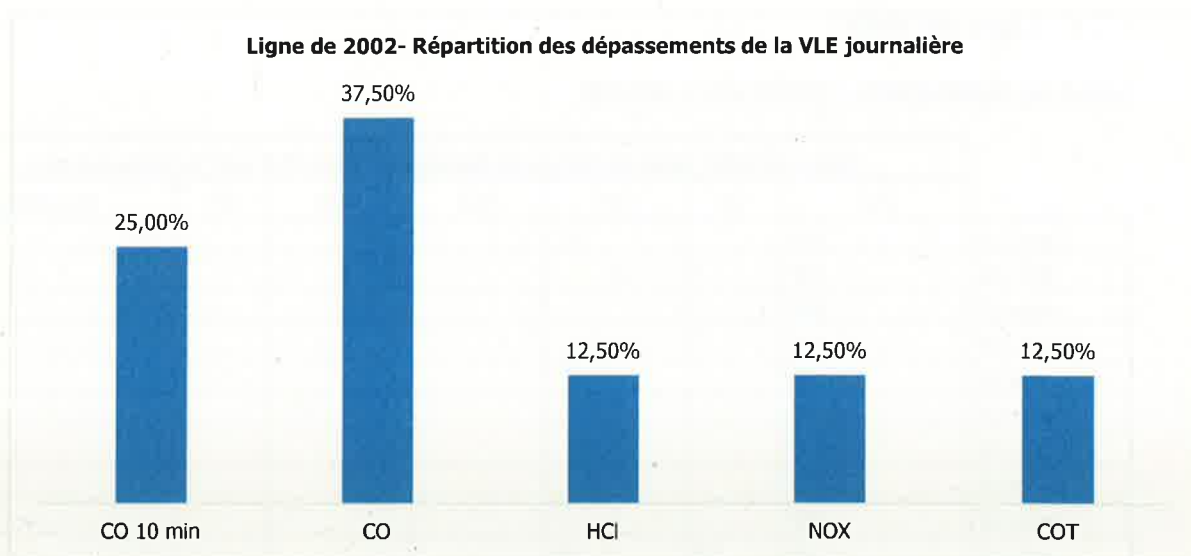
Ligne de 2002 -Bilan du temps de dépassement des VLE semi horaires en min							
	HCl	CO	COT	SO2	NOX	HF	Poussières
janv.-15	330						
févr.-15	120						
mars-15	270						
avr.-15	600						
mai-15	150						
juin-15	60						
juil.-15	210						
août-15	450						
sept.-15	270						
oct.-15	60	50	30				
nov.-15	150						
déc.-15	420						
Total	3 090	50	30	0	0	0	0

Ligne de 2002 -Répartition des temps de dépassement de la VLE semi-horaire



Cumul des dépassements journaliers : 8

Ligne de 2002					
Bilan des dépassements des VLE journalières					
	CO 10 min	CO	HCl	NOX	COT
janv.-15			1	1	
févr.-15					
mars-15					
avr.-15					
mai-15					
juin-15					
juil.-15		1			
août-15					
sept.-15					
oct.-15	2	2			1
nov.-15					
déc.-15					
Total	2	3	1	1	1



Analyses :

- ✓ Les dépassements en HCl sont dus essentiellement à des casses sur le poste de préparation des réactifs et au sous-dimensionnement de l'équipement par rapport à la « qualité » actuelle des déchets. Le poste de préparation des réactifs a été changé en juin 2015. Au second semestre les dépassements sont essentiellement dus aux blocs de bicarbonate se formant dans le silo.
- ✓ Les dépassements en COT et CO sont dus essentiellement à des problèmes de combustion lors d'arrêts redémarrages.
- ✓ Les dépassements en flux de NOx ont pour cause une injection d'air primaire importante en raison de température élevée en foyer.

Cumul des dépassements du seuil journalier en flux : 1

Ligne de 2002				
Bilan des dépassements des VLE jour en flux				
	CO 10 min	CO	HCl	NOX
déc.-15			1	
Total			1	

Analyse :

Suite à des débits d'air et des teneurs en HCl élevées mais conformes sur la journée, le flux calculé est non conforme.

7.3.2 Dépassements des valeurs de rejets aqueux

Cumul des dépassements sur les rejets aqueux : 38

Rejet aqueux -Bilan des dépassements pour les rejets aqueux						
	Débit jour	pH	température	COT	MES	AOX
janv.-15				1		
févr.-15	1			3		
mars-15				4		
avr.-15						
mai-15						
juin-15		2		1		
juil.-15						1
août-15		1				
sept.-15		21				
oct.-15		2				
nov.-15						
déc.-15	1					
Total	2	26	0	9	0	1

Analyses :

- ✓ Une non-conformité est relevée en juillet pour les AOX : 9,86 mg/l pour un seuil 5 mg/l. Il n'a pas été identifié de problème au niveau du process qui pourrait justifier cette teneur.
- ✓ Les pH élevés sont dus aux dysfonctionnements du système de neutralisation de la chaîne de déminéralisation.
- ✓ Le dépassement en COT est lié à un débordement du trop -plein.
- ✓ Les dépassements du débit sont dus aux dysfonctionnements de la chaîne de déminéralisation ; les résines saturées entraînaient plusieurs cycles de production- régénération par jour.

7.4 Incidents radiologiques :

Un incident radiologique enregistré en 2015 : le 19 août. Le radioélément identifié est d'iode 131. Après confinement sur la plateforme de maturation des mâchefers et décroissance, le déchet a été réceptionné en fosse.

7.5 Indisponibilités des analyseurs :

Pour la ligne de 1976, le temps d'indisponibilité des mesures est de 16h20
Pour la ligne de 2002, le temps d'indisponibilité des mesures est de 14h35.

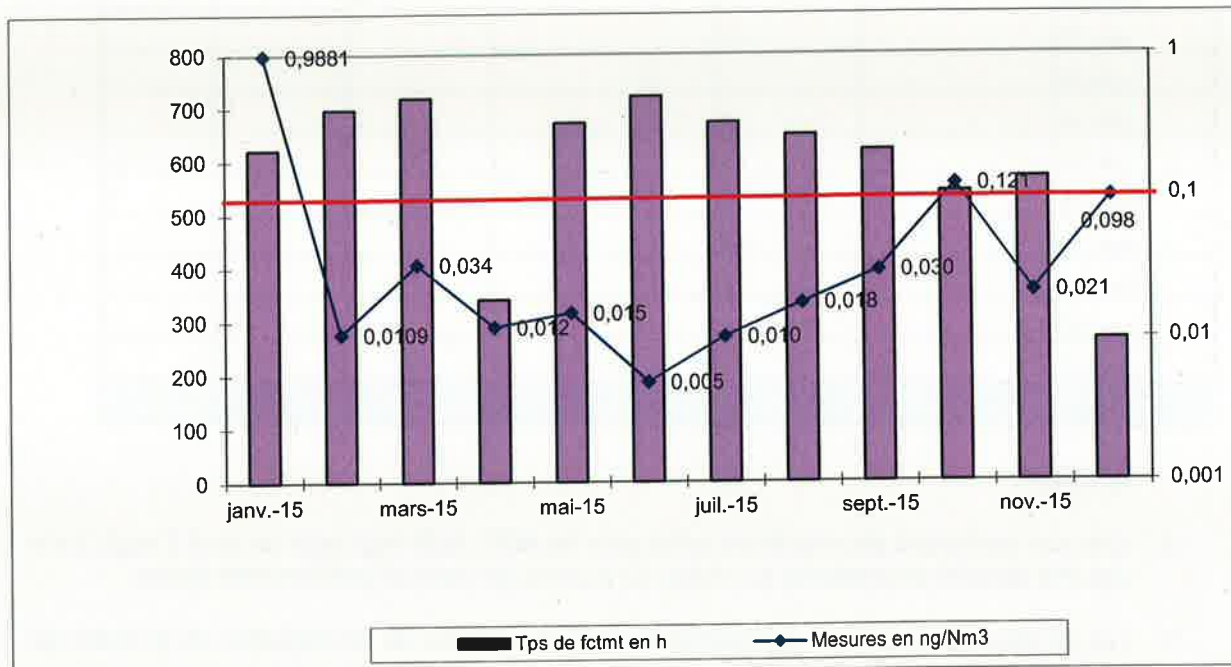
Les indisponibilités de mesures sont dues à des dysfonctionnements électriques et à la perte de l'air comprimé sur le système de mesure.

7.5 Mesures en semi continu des dioxines :

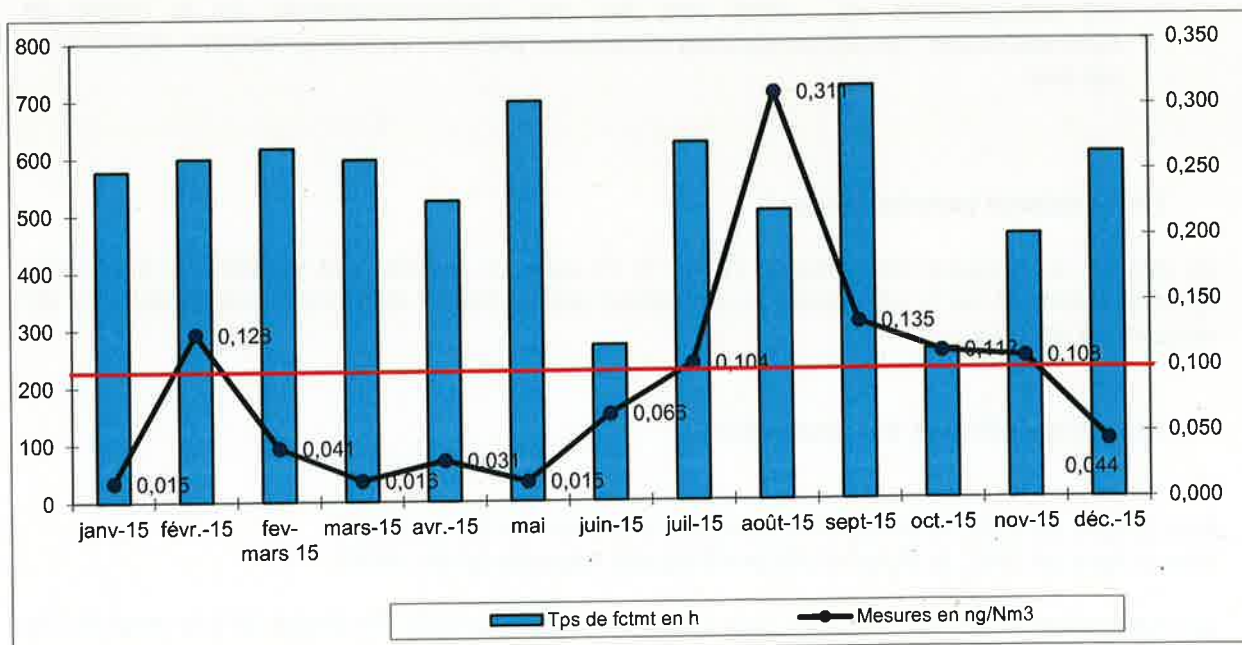
La directive européenne 2000/76/EC transcrite en droit français par l'arrêté du 20 septembre 2002 donne une valeur limite d'émission de dioxines et furanes de 0,1 ng/Nm³ TEQ lors de période d'échantillonnage comprise entre 6 et 8 heures, mesures réalisés semestriellement. La révision de l'arrêté impose à compter du 1^{er} juillet 2014 une mesure des dioxines et furanes en semi-continu. Depuis 2011 le système est en fonctionnement industriel sur la ligne de 2002. Il est en service depuis le 1^{er} juillet 2014 sur la ligne de 1976.

Résultats :

Ligne de 1976 :



Ligne de 2002 :



Au cours de l'année 2015, des dépassements de la concentration en dioxines et furannes ont été enregistrés sur les 2 lignes :

- Sur la période s'étalant de juillet à novembre 2015 sur la ligne de 2002 avec une concentration des PCDD/PCDF maximale de 0,31 ng I-TEQ/ Nm³ pour un seuil à 0,1 ng I-TEQ/ Nm³. Conformément à la réglementation et à l'article 26.4 de notre arrêté d'autorisation d'exploiter, l'organisme de contrôle, a réalisé des mesures ponctuelles à l'émission qui se sont toutes révélées conformes à la VLE.
- En janvier et octobre 2015 sur la ligne de 1976, avec une concentration des PCDD/PCDF émise très élevée pour le mois de janvier. Conformément à la réglementation, l'organisme de contrôle, a réalisé des mesures ponctuelles à l'émission ; les valeurs mesurées étaient conformes à la VLE.

A chaque dépassement, des investigations sont menées pour identifier les causes possibles des mauvais résultats enregistrés sur les prélèvements en semi continu.

Pour comprendre les phénomènes liés à la combustion, le SYBERT a étudié les potentielles corrélations entre les mauvais résultats de dioxines en semi-continu et les flux de CO et COT, paramètres qui reflètent le mieux les conditions de combustion, en excluant lors de l'analyse les arrêts redémarrages. Il a été conclu que :

- une possible corrélation mais non franche entre le flux de CO et les mauvais résultats en dioxines,
- Aucune relation de causalité entre flux de COT et les mauvais résultats de dioxines.

Par ailleurs, une des possibilités étudiées pour les mauvais résultats sur la ligne de 2002 est l'encrassement de la canne de prélèvement. Le guide FNADE recommande en effet de prendre les dispositions pour éviter la pollution de la ligne de prélèvement (retrait de la canne, retro soufflage...).

Le SYBERT a repris les documents de conception des analyseurs et constaté que le rétro-soufflage était installé sur la canne de prélèvement de la ligne de 1976 mais que le dispositif n'est pas présent sur celle de la ligne de 2002. Le SYBERT a donc sollicité le constructeur pour une modification de la canne de prélèvement sur la ligne de 2002.

7.6 Démarche QSE et iso 50 000 :

La norme ISO 14001 est un référentiel sur lequel se fonde la certification des systèmes de management environnementaux. C'est une norme reconnue internationalement et une démarche volontaire. Elle confère à l'installation de :

- assurer l'amélioration permanente de la protection de l'environnement pour l'installation par les éléments suivants : concevoir, mettre en pratique, surveiller, évaluer et améliorer systématiquement tous les processus et les produits dans l'objectif d'une utilisation plus économe des matières premières et d'une limitation des émissions et des risques ;
- renforcer la responsabilité écologique propre de l'installation ;
- réaliser une politique d'information ouverte sur la protection de l'environnement.

C'est aussi une démarche dynamique puisqu'elle demande des améliorations continues du système. Le SYBERT pourra ainsi, en s'appuyant sur cette démarche, améliorer le suivi environnemental, les consommations en eau...

L'unité de valorisation énergétique du SYBERT est certifiée iso 14001 depuis le 22 décembre 2010. L'unité est également certifiée ISO 9001(2008) pour la qualité et ILO-OSH (2001) pour la sécurité depuis le 14 octobre 2013.

Elle a obtenu leur renouvellement le 16 octobre 2015.

Une démarche de certification iso 50 001 a été engagée fin 2014. L'audit initial a eu lieu du 12 au 16 octobre 2016. Aucune non-conformité n'a été identifiée. La certification est donc acquise. Cependant des actions significatives vont devoir être engagées, sur les postes de production d'air comprimé notamment. La copie du certificat est jointe au présent document en annexe n°7.

8/ PORTE A CONNAISSANCE DES DEMANDES EVENTUELLES EXPRIMEES AUPRES DE L'EXPLOITANT PAR LE PUBLIC, LES ELUS :

- Un arrêté modifiant certaines conditions d'exploitation fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de septembre 2004 a été notifié au SYBERT le 26 juillet 2012. Ce nouvel arrêté prend en compte les nouvelles dispositions introduites par l'arrêté ministériel du 03 août 2010 et celui du 18 novembre 2011.
- La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) est devenue la commission de suivi de site (CSS). Cette commission est présidée par Monsieur le Préfet du Doubs ou son représentant. Elle est composée de 5 collèges :
 - Collège des administrations de l'Etat
 - Collège des collectivités territoriales et établissement publics de coopération intercommunale
 - Collège des riverains et associations de protection de l'environnement
 - Collège de l'exploitant
 - Collège des salariés

La CSS a pour objet de promouvoir l'information au public sur le fonctionnement de l'installation notamment en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine. La CSS se réunit au moins une fois par an.

La commission s'est réunie le 21 mai 2015.

- Bilan de gestion des eaux : Cf. annexe 5.
- Document de synthèse du suivi environnemental : Cf. annexe 6.

9/ BILAN ANNUEL DES REJETS DEFINI PAR L'ARRETE MINISTERIEL DU 24 DECEMBRE 2002

Le bilan annuel sera envoyé avant le 01 avril 2016 par voie électronique conformément aux procédures en vigueur, pour les résultats se référer au paragraphe 3.1 ci-dessus.

Annexe 1

Flux- Ligne de 1976										
	Teneur mesurée 1er semestre en mg/Nm ³ à 11 % O ₂	Teneur mesurée 2ème semestre en mg/Nm ³ à 11 % O ₂	Flux horaire 1er semestre en g/h	Flux horaire 2ème semestre en g/h	Flux moyen horaire en g/h	Valeur réglementaire en g/h	Conformité	Flux annuel en kg/an	Flux annuel limite en kg/an	Conformité
COT SO ₂ HCl HF Nox NH ₃ Poussières Pb+Cr+Cu+Mn+Ni+As+Sb +Co+V Cd+Ti Hg	0,80	0,65	17	12	14	200	oui	108	1 600	oui
	4,18	6,77	90	122	106	1 000	oui	790	8 000	oui
	6,61	8,92	142	161	151	200	oui	1 128	1 600	oui
	0,05	0,04	0,97	0,75	0,86	20	oui	6	160	oui
	195,40	217,60	3 907	3 917	3912	4 000	oui	29 205	32 000	oui
	12,93	24,59	258	443	351	600	oui	2 617	4 800	oui
	1,00	0,30	21	6	13	200	oui	100	1 600	oui
	0,0061	0,0037	0,12	0,06	0,09	10	oui	0,69	80	oui
	0,0000	0,0000	0,00	0,00	0,00	1	oui	0,00	8	oui
	0,0005	0,0005	0,01	0,01	0,01	1	oui	0,07	8	oui
	Teneur mesurée 1er semestre en ng/Nm ³ à 11 % O ₂	Teneur mesurée 2ème semestre en ng/Nm ³ à 11 % O ₂	Flux horaire 1er semestre en ng/h	Flux horaire 2ème semestre en ng/h	Flux moyen horaire en ng/h	Valeur réglementaire en ng/h	Conformité	Flux annuel en mg/an	Flux annuel limite en mg/an	Conformité
Dioxines et furanes	0,004	0,005	74	83	78	2000	oui	0,58	16	oui

Temps de fonctionnement annuel ligne 1976 : 7 465

Flux- Ligne de 2002										
	Teneur mesurée 1er semestre en mg/Nm³ à 11 % O₂	Teneur mesurée 2ème semestre en mg/Nm³ à 11 % O₂	Flux horaire 1er semestre en g/h	Flux horaire 2ème semestre en g/h	Flux moyen horaire en g/h	Valeur réglementaire en g/h	Conformité	Flux annuel en kg/an	Flux annuel limite en kg/an	Conformité
COT	0,63	0,42	18	11	14	220	oui	102	1 760	oui
SO₂	2,67	0,18	76	4	40	1 100	oui	288	8 800	oui
HCl	8,39	0,58	240	15	127	220	oui	910	1 760	oui
HF	0,06	0,01	1,66	0,15	1	22	oui	6	176	oui
Nox	178,00	174,70	5 572	4 444	5 008	4 400	non	35 735	35 200	non
NH₃	0,93	5,80	29	148	88	660	oui	630	5 280	oui
Poussières	0,70	0,40	20	11	15	220	oui	110	1 760	oui
Pb+Cr+Cu+Mn+Ni	0,0021	0,0037	0,06	0,10	0,08	11	oui	0,59	88	oui
+As+Sb+Co+V	0,0000	0,0000	0,00	0,00	0,00	1,1	oui	0,00	8,8	oui
Cd+Tl	0,0002	0,0010	0,01	0,03	0,02	1,10	oui	0,12	8,80	oui
Hg										
7 135										
	Teneur mesurée 1er semestre en ng/Nm³ à 11 % O₂	Teneur mesurée 2ème semestre en ng/Nm³ à 11 % O₂	Flux horaire 1er semestre en ng/h	Flux horaire 2ème semestre en ng/h	Flux moyen horaire en ng/h	Valeur réglementaire en ng/h	Conformité	Flux annuel en mg/an	Flux annuel limite en mg/an	Conformité
Dioxines et furanes	0,0788	0,024	2 390	644	1517,00	2 200	oui	10,82	17,60	oui

Temps de fonctionnement annuel ligne 2002 :

Flux -Total UVE						
	Flux moyen horaire en g/h	Valeur réglementaire en g/h	Conformité	Flux annuel en kg/an	Flux annuel limite en kg/an	Conformité
COT	29	420	oui	210	3 360	oui
SO ₂	146	2 100	oui	1 079	16 800	oui
HCl	279	420	oui	2 038	3 360	oui
HF	2	42	oui	13	336	oui
Nox	8 921	8 400	non	64 940	67 200	oui
NH ₃	439	1 260	oui	3 247	10 080	oui
Poussières	29	420	oui	211	3 360	oui
Pb+Cr+Cu+Mn+Ni+As	0,17	21	oui	1,28	168	oui
+Sb+Co+V	0,00	2,1	oui	0,00	16,8	oui
Cd+Ti	0,03	2,1	oui	0,19	16,8	oui
Hg						

	Flux moyen horaire en ng/h	Valeur réglementaire en ng/h	Conformité	Flux annuel en mg/an	Flux annuel limite en mg/an	Conformité
Dioxines et furanes	1 595,35	4 200	oui	11,41	33,6	oui

Annexe 2

Analyse sur solides	Unité	NOMS(mat. Sécher)	Arrêté Ministériel MIDM 18/11/2011																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
			Alvéole 8 : 502 4 502 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 7 : 505 4 505 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 6 : 508 4 508 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 511 4 511 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 4 : 514 4 514 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 3 : 516 4 516 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 518 4 518 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 1 : 519 4 519 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 523 4 523 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 527 4 527 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 6 : 528 4 528 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 7 : 531 4 531 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 535 4 535 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 539 4 539 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 543 4 543 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 546 4 546 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 549 4 549 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 553 4 553 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 557 4 557 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 560 4 560 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 563 4 563 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 567 4 567 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 571 4 571 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 574 4 574 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 577 4 577 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 581 4 581 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 585 4 585 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 588 4 588 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 591 4 591 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 595 4 595 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 599 4 599 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 602 4 602 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 605 4 605 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 609 4 609 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 613 4 613 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 616 4 616 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 619 4 619 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 623 4 623 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 627 4 627 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 630 4 630 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 633 4 633 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 637 4 637 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 641 4 641 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 644 4 644 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 647 4 647 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 651 4 651 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 655 4 655 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 658 4 658 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 661 4 661 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 665 4 665 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 669 4 669 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 672 4 672 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 675 4 675 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 679 4 679 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 683 4 683 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 686 4 686 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 689 4 689 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 693 4 693 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 697 4 697 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 700 4 700 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 703 4 703 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 707 4 707 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 711 4 711 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 714 4 714 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 717 4 717 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 721 4 721 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 725 4 725 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 728 4 728 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 731 4 731 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 735 4 735 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 739 4 739 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 742 4 742 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 745 4 745 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 749 4 749 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 753 4 753 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 756 4 756 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 759 4 759 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 763 4 763 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 767 4 767 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 770 4 770 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 773 4 773 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 777 4 777 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 781 4 781 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 784 4 784 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 787 4 787 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 791 4 791 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 795 4 795 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 : 798 4 798 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 2 : 801 4 801 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 9 : 805 4 805 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 8 : 809 4 809 2015 Examen du 04/02/2015	Alvéole 5 :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Imbrûlés	g/kg	%MS(mat. Sécher)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

* en italique les résultats en LQ, résultat = LQ/2

[illegible]

Annexe 3

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2014			
	Semaine		S 21	S 22	S 23	S 24
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL			
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret		43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	22/05/2014	28/05/2014	05/06/2014	12/06/2014
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	188,500	153,300	206,480	174,100
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur	6	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport		1167	93	248	2430
	N° BSD	7	2014 S21	2014 S22	2014 S23	2014 S24
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination		5	5	5	5
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 5 / 2014 / S21 à S24			
	Poids total		722,380			
Analyses	Analyse 1: date échantillon		07/07/2014			
	Analyse 1: résultat		S			
	Analyse 2: date échantillon		16/12/2014			
	Analyse 2: résultat		V			
	Analyse 3: date échantillon					
Trait. final	Valorisation	10	OUI			
	Stockage en ISDND					
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		12/05/2015			
	Quantité (tonnes)		680,000			
	Nom destinataire		VERMOT			
	Adresse		IME FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Nom transporteur	5	FAIVRE			
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD		Alvéole 5 / 2014 / S21 à S24			
	Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet			
Valorisation	Date		12 et 13/05/2015			
	Quantité entrante (tonnes)		680,000			
	Quantité refusée (tonnes)		0			
	Nature et caractéristiques liant		SCORCIM			
	Quantité d'eau ajoutée (t)		4%			
	Quantité de ciment ajoutée (t)		2%			
	Quantité produit fini (t)		719,400			
	Maître d'ouvrage (destinataire final)		SEP			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2014			
	Semaine	Régl.	S 21	S 22	S 23	S 24
Mise en œuvre	Adresse	4	Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		387 553 589 000 12			
	Maître d'œuvre		SEP			
	Adresse		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		387 553 589 000 12			
	Entreprise chargée des travaux		VERMOT			
	Adresse		16 rue Pasteur 25650 GILLEY			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Date de sortie		12 et 13/05/2015			
	Quantité (tonnes)		719,400			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 5 / 2014 / S21 à S24 Suite			
	Référence fiche demande		2015 05 07			
	Adresse du chantier		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	Coordonnées GPS chantier		Longitude : 6° 28' 13,06" E et latitude : 47° 09' 16,20" N			
	Date d'arrivée sur chantier		12 et 13/05/2015			
	Date de mise œuvre		12 et 13/05/2015			
	Date de recouvrement		Végétalisation le 19/05/2015			
	Usage effectif		Couche de forme			
	Traçabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2014			
	Semaine		S 38	S 39	S 40	S 41
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL			
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret		43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	18/09/2014	25/09/2014	03/10/2014	09/10/2014
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	188,980	131,040	203,220	144,860
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réception transporteur	6	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport		4463	4474	05910	05857
	N° BSD	7	2014 S38	2014 S39	2014 S40	2014 S41
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination		6	6	6	6
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 6 / 2014 / S38 à S41			
	Poids total		668,100			
Analyses	Analyse 1: date échantillon		23/10/2014			
	Analyse 1: résultat		S			
	Analyse 2: date échantillon					
	Analyse 2: résultat					
	Analyse 3: date échantillon					
	Analyse 3: résultat					
Trait. final	Valorisation	10				
	Stockage en ISDND		OUI			
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		16 - 20/02/2015			
	Quantité (tonnes)		645,220			
	Nom destinataire		SITA			
	Adresse		ISDND FONTAINE LES CLERVAL			
	N° Siret		343 488 508 00775			
	Nom transporteur	5	FAIVRE			
	Adresse		ZA Les Bernades 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° réception transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 6 / 2014 / S38 à S41			
	Si transfert vers ISDND: N° CAP		N° E04302-15-011			
Valorisation	Date					
	Quantité entrante (tonnes)					
	Quantité refusée (tonnes)					
	Nature et caractéristiques liant					
	Quantité d'eau ajoutée (t)					
	Quantité de ciment ajoutée (t)					
	Quantité produit fini (t)					

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2014			
	Semaine	Régl.	S 38	S 39	S 40	S 41
Mise en œuvre	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4				
	Adresse					
	N° Siret					
	Maître d'œuvre					
	Adresse					
	N° Siret					
	Entreprise chargé des travaux					
	Adresse					
	N° Siret					
	Date de sortie					
	Quantité (tonnes)					
	Nom transporteur	5				
	Adresse					
	N° Siret					
	N° réception transporteur	6				
	Date validité					
	N° BSD	7				
	Référence fiche demande					
	Adresse du chantier					
	Coordonnées GPS chantier					
	Date d'arrivée sur chantier					
	Date de mise œuvre					
	Date de recouvrement					
	Usage effectif					
	Traçabilité informatique sur site dédié					

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2014			
		Semaine	Régl.	S 46	S 47	S 48	S 49
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL			
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret			43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		13/11/2014	20/11/2014	27/11/2014	04/12/2014
	Désignation	2		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet			19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		166,360	160,420		132,340
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réception transporteur	6		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité			28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			3394	3875		6403
	N° BSD	7		2014 S46	2014 S47		2014 S48-S49
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination			1	1	1	1	
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 1 / 2014 / S46 à S49				
	Poids total		459,120				
Analyses	Analyse 1: date échantillon		16/12/2014				
	Analyse 1: résultat		S				
	Analyse 2: date échantillon		12/03/2015				
	Analyse 2: résultat		S				
	Analyse 3: date échantillon						
Trait. final	Valorisation	10	OUI				
	Stockage en ISDND						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		12, 13 et 20/05/2015				
	Quantité (tonnes)		320,920		125,220		
	Nom destinataire		SITA		SITA		
	Adresse		ISDND FONTAINE LES CLERVAL		ISDND FAVERNEY		
	N° Siret		343 488 508 00775		343 488 508 00676		
	Nom transporteur		FAIVRE				
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret		418 355 178 00025				
	N° réception transporteur	6	225-25-2011				
	Date validité		01/03/2016				
N° BSD	7	Alvéole 1 / 2014 / S46 à S49					
	Si transfert vers ISDND: N° CAP		CAP du 30/04/2015		CAP du 30/04/2015		
Valorisation	Date						
	Quantité entrante (tonnes)						
	Quantité refusée (tonnes)						
	Nature et caractéristiques liant						
	Quantité d'eau ajoutée (t)						
	Quantité de ciment ajoutée (t)						
	Quantité produit fini (t)						

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2014			
	Semaine		S 42	S 43	S 44	S 45
Mise en œuvre	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4				
	Adresse					
	N° Siret					
	Maître d'œuvre					
	Adresse					
	N° Siret					
	Entreprise chargé des travaux					
	Adresse					
	N° Siret					
	Date de sortie					
	Quantité (tonnes)					
	Nom transporteur	5				
	Adresse					
	N° Siret					
	N° récépissé transporteur	6				
	Date validité					
	N° BSD	7				
	Référence fiche demande					
	Adresse du chantier					
	Coordonnées GPS chantier					
	Date d'arrivée sur chantier					
	Date de mise œuvre					
	Date de recouvrement					
Usage effectif						
Traçabilité informatique sur site dédié						

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2014			2015
		Semaine	Régl.	S 50	S 51	S 52	S 01
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL			
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret			43 347 090 300 017			
	Date	1		11/12/2014	18/12/2014	24/12/2014	31/12/2014
Transfert vers plateforme de maturation	Désignation	2		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet			19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		134,680	118,000	138,720	158,760
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réception transporteur	6		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité			28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			3542	3543	6412	6415
	N° BSD	7		2014 S50	2014 S51	2014 S52	2015 S01
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination			9	9	9	9
	Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 9 / 2014 / S50 à 2015 / S01		
Poids total				550,160			
Analyses	Analyse 1: date échantillon			15/01/2015			
	Analyse 1: résultat			S			
	Analyse 2: date échantillon			01/04/2015			
	Analyse 2: résultat			S			
	Analyse 3: date échantillon						
	Analyse 3: résultat						
Trait. final	Valorisation	10		Oui			
	Stockage en ISDND						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			22 et 26/05/2015			
	Quantité (tonnes)			194,520		348,220	
	Nom destinataire			SITA		SITA	
	Adresse			ISDND FONTAINE LES CLERVAL		ISDND FAVERNEY	
	N° Siret			343 488 508 00775		343 488 508 00676	
	Nom transporteur			FAIVRE			
	Adresse	5		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret			418 355 178 00025			
	N° réception transporteur	6		225-25-2011			
	Date validité			01/03/2016			
	N° BSD	7		Alvéole 9 / 2014 / S50 à 2015 / S01			
	Si transfert vers ISDND: N° CAP			CAP du 30/04/2015		CAP du 30/04/2015	
Valorisation	Date						
	Quantité entrante (tonnes)						
	Quantité refusée (tonnes)						
	Nature et caractéristiques liant						
	Quantité d'eau ajoutée (t)						
	Quantité de ciment ajoutée (t)						
	Quantité produit fini (t)						

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2014			
	Semaine		S 46	S 47	S 48	S 49
Mise en œuvre	<i>Maître d'ouvrage (destinataire final)</i>	4				
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>Maître d'œuvre</i>					
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>Entreprise chargé des travaux</i>					
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>Date de sortie</i>					
	<i>Quantité (tonnes)</i>					
	<i>Nom transporteur</i>	5				
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>N° récépissé transporteur</i>	6				
	<i>Date validité</i>					
	<i>N° BSD</i>	7				
	<i>Référence fiche demande</i>					
	<i>Adresse du chantier</i>					
	<i>Coordonnées GPS chantier</i>					
	<i>Date d'arrivée sur chantier</i>					
	<i>Date de mise œuvre</i>					
	<i>Date de recouvrement</i>					
	<i>Usage effectif</i>					
	<i>Traçabilité informatique sur site dédié</i>					

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2015			
	Semaine		S 02	S 03	S 04	S 05
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL			
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret		43 347 090 300 017			
	Date	1	08/01/2015	15/01/2015	23/01/2015	29/01/2015
Transfert vers plateforme de maturation	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	221,340	202,180	92,120	174,220
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur	6	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport		06419	06421	041988	3548
	N° BSD	7	2015 S02	2015 S03	2015 S04	2015 S05
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination		8	8	8	8
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 8 / 2015 / S02 à S05			
	Poids total		689,860			
Analyses	Analyse 1: date échantillon		10/02/2015			
	Analyse 1: résultat		S			
	Analyse 2: date échantillon		01/04/2015			
	Analyse 2: résultat		V1			
	Analyse 3: date échantillon					
	Analyse 3: résultat					
Trait. final	Valorisation	10	Oui			
	Stockage en ISDND					
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		13, 20, 21 et 27/05/2015			
	Quantité (tonnes)		680,750			
	Nom destinataire		VERMOT			
	Adresse		IME FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Nom transporteur	5	FAIVRE			
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 8 / 2015 / S02 à S05			
	Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet			
Valorisation	Date		13, 20, 21 et 27/05/2015			
	Quantité entrante (tonnes)		680,750			
	Quantité refusée (tonnes)		0			
	Nature et caractéristiques liant		ROC FA			
	Quantité d'eau ajoutée (t)		4%			
	Quantité de ciment ajoutée (t)		2%			
	Quantité produit fini (t)		720,760			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2014			2015
	Semaine		S 50	S 51	S 52	S 01
Mise en œuvre	<i>Maître d'ouvrage (destinataire final)</i>	4				
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>Maître d'œuvre</i>					
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>Entreprise chargée des travaux</i>					
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>Date de sortie</i>					
	<i>Quantité (tonnes)</i>					
	<i>Nom transporteur</i>	5				
	<i>Adresse</i>					
	<i>N° Siret</i>					
	<i>N° récépissé transporteur</i>	6				
	<i>Date validité</i>					
	<i>N° BSD</i>	7				
	<i>Référence fiche demande</i>					
	<i>Adresse du chantier</i>					
	<i>Coordonnées GPS chantier</i>					
	<i>Date d'arrivée sur chantier</i>					
	<i>Date de mise œuvre</i>					
	<i>Date de recouvrement</i>					
<i>Usage effectif</i>						
<i>Traçabilité informatique sur site dédié</i>						

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.	S 02	S 03	S 04	S 05
Mise en œuvre	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4	SEP			
	Adresse		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		387 553 589 000 12			
	Maître d'œuvre		SEP			
	Adresse		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		387 553 589 000 12			
	Entreprise chargé des travaux		VERMOT			
	Adresse		16 rue Pasteur 25650 GILLEY			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Date de sortie		13, 20, 21 et 27/05/2015			
	Quantité (tonnes)		720,760			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD		Alvéole 8 / 2015 / S02 à S05 suite			
	Référence fiche demande		2015 05 11			
	Adresse du chantier		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	Coordonnées GPS chantier		Longitude : 6° 28' 02,00" E et latitude : 47° 09' 23,44" N			
	Date d'arrivée sur chantier		13, 20, 21 et 27/05/2015			
	Date de mise œuvre		13, 20, 21 et 27/05/2015			
	Date de recouvrement		Végétalisation 29/05/2015			
	Usage effectif		Couche de forme			
	Traçabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		2015				
		S 06	S 07	S 08	S 09	
Prod.	Année					
	Semaine					
	Nom producteur	SNC BIVAL				
	Adresse	9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret	43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	05/02/2015	13/02/2015	19/02/2015	26/02/2015
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	172,840	51,200	220,960	218,920
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin	7 rue Belin	7 rue Belin	7 rue Belin
	N° Siret		25000 BESANCON	25000 BESANCON	25000 BESANCON	25000 BESANCON
	N° réceptionné transporteur	6	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	Date validité		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	N° bon transport		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° BSD	7	06426	06430	06437	041989
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	2015 S06	2015 S07	2015 S08	2015 S09
	Code de traitement	9	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Alvéole de destination		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
		7	7	7	7	
Réf. Lot	N° du lot	Alvéole 7 / 2015 / S06 à S09				
	Poids total	663,920				
Analyses	Analyse 1: date échantillon	11/03/2015				
	Analyse 1: résultat	S				
	Analyse 2: date échantillon	05/05/2015				
	Analyse 2: résultat	S				
	Analyse 3: date échantillon					
	Analyse 3: résultat					
Trait. final	Valorisation	10	OUI			
	Stockage en ISDND		15, 16 et 17/07/2015			
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		653,220			
	Quantité (tonnes)		SITA			
	Nom destinataire		ISDND FAVERNEY			
	Adresse		343 488 508 0067			
	N° Siret		FAIVRE			
	Nom transporteur	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	Adresse		418 355 178 00025			
	N° Siret		225-25-2011			
	N° réceptionné transporteur	6	01/03/2016			
	Date validité		Alvéole 7 / 2015 / S06 à S09			
	N° BSD	7	N° : E04902.15.035			
Si transfert vers ISDND: N° CAP						
Valorisation	Date					
	Quantité entrante (tonnes)					
	Quantité refusée (tonnes)					
	Nature et caractéristiques liant					
	Quantité d'eau ajoutée (t)					
	Quantité de ciment ajoutée (t)					
	Quantité produit fini (t)					

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015			
		Semaine	Régl.	S 06	S 07	S 08	S 09
Mise en œuvre	Maître d'ouvrage (destinataire final)		4				
	Adresse						
	N° Siret						
	Maître d'œuvre						
	Adresse						
	N° Siret						
	Entreprise chargé des travaux						
	Adresse						
	N° Siret						
	Date de sortie						
	Quantité (tonnes)						
	Nom transporteur		5				
	Adresse						
	N° Siret						
	N° récépissé transporteur		6				
	Date validité						
	N° BSD		7				
	Référence fiche demande						
	Adresse du chantier						
	Coordonnées GPS chantier						
Date d'arrivée sur chantier							
Date de mise œuvre							
Date de recouvrement							
Usage effectif							
Traçabilité informatique sur site dédié							

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2015			
	Semaine		S 10	S 11	S 12	S 13
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL			
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret		43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	05/03/2015	12/03/2015	19/03/2015	26/03/2015
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	176,460	177,200		196,840
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin	7 rue Belin	7 rue Belin	7 rue Belin
	N° Siret		25000 BESANCON	25000 BESANCON	25000 BESANCON	25000 BESANCON
	N° récépissé transporteur	6	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	Date validité		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	N° bon transport		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° BSD	7	06306	06450		06310
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE		2015 S10	2015 S11		2015 S13
		8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	
Alvéole de destination		6	6	6	6	
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 6 / 2015 / S10 à S13			
	Poids total		550,500			
Analyses	Analyse 1: date échantillon		03/04/2015			
	Analyse 1: résultat		S			
	Analyse 2: date échantillon					
	Analyse 2: résultat					
	Analyse 3: date échantillon					
Trait. final	Valorisation	10				
	Stockage en ISDND		Oui			
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		22 et 26/05/2015			
	Quantité (tonnes)		138,100		392,140	
	Nom destinataire		SITA		SITA	
	Adresse		ISDND FONTAINE LES CLERVAL		ISDND FAVERNEY	
	N° Siret		343 488 508 00775		343 488 508 00676	
	Nom transporteur	5	FAIVRE			
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 6 / 2015 / S10 à S13			
Si transfert vers ISDND: N° CAP		CAP du 30/04/2015		CAP du 30/04/2015		
Valorisation	Date					
	Quantité entrante (tonnes)					
	Quantité refusée (tonnes)					
	Nature et caractéristiques liant					
	Quantité d'eau ajoutée (t)					
	Quantité de ciment ajoutée (t)					
	Quantité produit fini (t)					

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015			
		Semaine	Régl.	S 14			
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL			
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret			43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		05/03/2015			
	Désignation	2		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet			19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		252,560			
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réception transporteur			295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité	6		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			09505			
	N° BSD	7		2015 S14			
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination			3			
Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 3 / 2015 / S14			
	Poids total			252,560			
Analyses	Analyse 1: date échantillon			03/04/2015			
	Analyse 1: résultat			V			
	Analyse 2: date échantillon						
	Analyse 2: résultat						
	Analyse 3: date échantillon						
	Analyse 3: résultat						
Trait. final	Valorisation	10		Oui			
	Stockage en ISDND						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			13/05/2015			
	Quantité (tonnes)			236,850			
	Nom destinataire			VERMOT			
	Adresse			IME FLANGEBOUCHE			
	N° Siret			632 820 247 00013			
	Nom transporteur			FAIVRE			
	Adresse	5		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret			418 355 178 00025			
	N° réception transporteur			225-25-2011			
	Date validité	6		01/03/2016			
	N° BSD	7		Alvéole 3 / 2015 / S14			
Si transfert vers ISDND: N° CAP			Sans objet				
Valorisation	Date			13/05/2015			
	Quantité entrante (tonnes)			236,850			
	Quantité refusée (tonnes)			0			
	Nature et caractéristiques liant			ROC FA			
	Quantité d'eau ajoutée (t)			4%			
	Quantité de ciment ajoutée (t)			2%			
	Quantité produit fini (t)			251,530			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.	S 15	S16	S17	S18
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL			
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret		43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	09/04/2015	16/04/2015	23/04/2015	30/04/2015
	Désignation		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet	2	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	160,960	53,640	157,920	153,320
	Nom transporteur		VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité	6	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport		08314	08315	08417	09601
	N° BSD	7	2015 S15	2015 S16	2015 S17	2015 S17
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination		2	2	2	2
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 2 / 2015 / S15 à S18			
	Poids total		525,840			
Analyses	Analyse 1: date échantillon		06/05/2015			
	Analyse 1: résultat		V1			
	Analyse 2: date échantillon					
	Analyse 2: résultat					
	Analyse 3: date échantillon					
	Analyse 3: résultat					
Trait. final	Valorisation	10	OUI			
	Stockage en ISDND					
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		02/09/2015			
	Quantité (tonnes)		502,050			
	Nom destinataire		VERMOT			
	Adresse		IME FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 2 / 2015 / S15 à S18			
	Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet			
Valorisation	Date		09/09/2015			
	Quantité entrante (tonnes)		502,050			
	Quantité refusée (tonnes)		0			
	Nature et caractéristiques liant		ROC FA			
	Quantité d'eau ajoutée (t)		4%			
	Quantité de ciment ajoutée (t)		2%			
	Quantité produit fini (t)		531,400			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.	S 19	S 20	S 21	S 22
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL			
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret		43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	07/05/2015	13/05/2015	21/05/2015	28/05/2015
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	158,060	99,960	199,740	156,800
	Nom transporteur		VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réception transporteur	6	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport		08323	08324	08325	08426
	N° BSD	7	2015 S19	2016 S20	2017 S21	2018 S22
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
	Alvéole de destination		2	2	2	2
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 5 / 2015 / S19 à S22			
	Poids total		614,560			
Analyses	Analyse 1: date échantillon		02/06/2015			
	Analyse 1: résultat		V1			
	Analyse 2: date échantillon					
	Analyse 2: résultat					
	Analyse 3: date échantillon					
	Analyse 3: résultat					
Trait. final	Valorisation	10	OUI			
	Stockage en ISDND					
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		02/09/2015			
	Quantité (tonnes)		603,950			
	Nom destinataire		VERMOT			
	Adresse		IME FLANGEBOUCHE			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° réception transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 5 / 2015 / S19 à S22			
Valorisation	Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet			
	Date		02/09/2015			
	Quantité entrante (tonnes)		603,950			
	Quantité refusée (tonnes)		0			
	Nature et caractéristiques liant		ROC FA			
	Quantité d'eau ajoutée (t)		4%			
	Quantité de ciment ajoutée (t)		2%			
	Quantité produit fini (t)		640,250			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

				2015			
		Réf. Régl.	S 23	S 24	S 25	S 26	
Prod.	Nom producteur		SNC BIVAL				
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret		43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	04/06/2015	11/06/2015	18/06/2015	25/06/2015	
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	
	Quantité (tonnes)	3	115,980	182,140	77,360	79,500	
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	
	Adresse		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	
	N° réception transporteur	6	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	
	N° bon transport		09603	08433	09608	09609	
	N° BSD	7	2015 S23	2016 S24	2017 S25	2018 S26	
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	
Alvéole de destination		9	9	9	9		
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 9 / 2015 / S23 à S26				
	Poids total		454,980				
Analyses	Analyse 1: date échantillon		01/07/2015				
	Analyse 1: résultat		V1				
	Analyse 2: date échantillon						
	Analyse 2: résultat						
	Analyse 3: date échantillon						
	Analyse 3: résultat						
Trait. final	Valorisation	10	OUI				
	Stockage en ISDND						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		03 et 04/09/2015				
	Quantité (tonnes)		452,750				
	Nom destinataire		VERMOT				
	Adresse		IME FLANGEBOUCHE				
	N° Siret		632 820 247 00013				
	Nom transporteur	5	FAIVRE				
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret		418 355 178 00025				
	N° réception transporteur	6	225-25-2011				
	Date validité		01/03/2016				
	N° BSD	7	Alvéole 9 / 2015 / S23 à S26				
Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet					
Valorisation	Date		09/09/2015				
	Quantité entrante (tonnes)		452,750				
	Quantité refusée (tonnes)		0				
	Nature et caractéristiques liant		ROC FA				
	Quantité d'eau ajoutée (t)		4%				
	Quantité de ciment ajoutée (t)		2%				
	Quantité produit fini (t)		481,450				

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf. Régl.	2015			
	Semaine		S 23	S 24	S 25	S 26
Mise en œuvre	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4	GOURSOLL IMMO			
	Adresse		9, rue de Besançon 25300 DOUBS			
	N° Siret		437 892 482 000 39			
	Maître d'œuvre		GOURSOLL IMMO			
	Adresse		9, rue de Besançon 25300 DOUBS			
	N° Siret		437 892 482 000 39			
	Entreprise chargé des travaux		VERMOT			
	Adresse		16 rue Pasteur 25650 GILLEY			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Date de sortie		09/09/2015			
	Quantité (tonnes)		452,750			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret	6	418 355 178 00025			
	N° réception transporteur		225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 9 / 2015 / S23 à S26 suite			
	Référence fiche demande		2015 08 31			
	Adresse du chantier		Lieu dit "Les Rosiers" 25300 LA CLUSE ET MIJOUX			
	Coordonnées GPS chantier		Longitude : 6° 21' 56,56" E et latitude : 46° 53' 18,36" N			
	Date d'arrivée sur chantier		09/09/2015			
	Date de mise œuvre		09/09/2015			
	Date de recouvrement		Enduit le 14/09/2015			
	Usage effectif		Couche de forme			
	Traçabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015			
		Semaine	Régl.	S 27			
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL			
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)			
	N° Siret			43 347 090 300 017			
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		02/07/2015			
	Désignation	2		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	
	Quantité (tonnes)	3		124,580			
	Nom transporteur	5		VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	
	N° réception transporteur	6		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	
	N° bon transport			09505			
	N° BSD	7		2015 S14			
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination			8				
Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 8 / 2015 / S27			
	Poids total			124,580			
Analyses	Analyse 1: date échantillon			16/07/2015			
	Analyse 1: résultat			V1			
	Analyse 2: date échantillon						
	Analyse 2: résultat						
	Analyse 3: date échantillon						
Trait. final	Valorisation	10		Oui			
	Stockage en ISDND						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			04/09/2015			
	Quantité (tonnes)			122,600			
	Nom destinataire			VERMOT			
	Adresse			IME FLANGEBOUCHE			
	N° Siret			632 820 247 00013			
	Nom transporteur	5		FAIVRE			
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret		418 355 178 00025				
	N° réception transporteur	6		225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016				
	N° BSD	7		Alvéole 8 / 2015 / S27			
Si transfert vers ISDND: N° CAP			Sans objet				
Valorisation	Date			09/09/2015			
	Quantité entrante (tonnes)			122,600			
	Quantité refusée (tonnes)			0			
	Nature et caractéristiques liant			ROC FA			
	Quantité d'eau ajoutée (t)			4%			
	Quantité de ciment ajoutée (t)			2%			
	Quantité produit fini (t)			130,100			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.	S 27			
Mise en œuvre	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4	GOURSOLL IMMO			
	Adresse		9, rue de Besançon 25300 DOUBS			
	N° Siret		437 892 482 000 39			
	Maître d'œuvre		GOURSOLL IMMO			
	Adresse		9, rue de Besançon 25300 DOUBS			
	N° Siret		437 892 482 000 39			
	Entreprise chargée des travaux		VERMOT			
	Adresse		16 rue Pasteur 25650 GILLEY			
	N° Siret		632 820 247 00013			
	Date de sortie		09/09/2015			
	Quantité (tonnes)		130,100			
	Nom transporteur	5	FAIVRE			
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur	6	225-25-2011			
	Date validité		01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 8 / 2015 / S27 suite			
	Référence fiche demande		2015 08 31			
	Adresse du chantier		Lieu dit "Les Rosiers" 25300 LA CLUSE ET MIJOUX			
	Coordonnées GPS chantier		Longitude : 6° 21' 56,56" E et latitude : 46° 53' 18,36" N			
	Date d'arrivée sur chantier		09/09/2015			
	Date de mise œuvre		09/09/2015			
	Date de recouvrement		Enduit le 14/09/2015			
	Usage effectif		Couche de forme			
	Traçabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015				
		Semaine	Régl.					
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL				
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret			43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		09/07/2015	16/07/2015	23/07/2015	31/07/2015	
	Désignation	2		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet			19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		142,620	111,720	117,680	107,440	
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur			295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité	6		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			2015 S28	2015 S29	2015 S30	2015 S31	
	N° BSD	7		09614	08345	06335	08341	
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	
Alvéole de destination			6	6	6	6		
Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 6 / 2015 / Juillet				
	Poids total			479,460				
Analyses	Analyse 1: date échantillon			12/08/2015				
	Analyse 1: résultat			V1				
	Analyse 2: date échantillon							
	Analyse 2: résultat							
	Analyse 3: date échantillon							
Trait. final	Valorisation	10						
	Stockage en ISDND							
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			15/12/2015				
	Quantité (tonnes)			A renseigner				
	Nom destinataire			VERMOT				
	Adresse			IME FLANGÉBOUCHE				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Nom transporteur			FAIVRE				
	Adresse	5		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret			418 355 178 00025				
	N° récépissé transporteur			225-25-2011				
	Date validité	6		01/03/2016				
	N° BSD	7		Alvéole 6 / 2015 / Juillet				
Si transfert vers ISDND: N° CAP			Sans objet					
Valorisation	Date			A renseigner				
	Quantité entrante (tonnes)			A renseigner				
	Quantité refusée (tonnes)			A renseigner				
	Nature et caractéristiques liant			ROC FA				
	Quantité d'eau ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité de ciment ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité produit fini (t)			A renseigner				
Maître d'ouvrage (destinataire final)	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4		SEP				
	Adresse			Rang de Bémont 25390 FLANGÉBOUCHE				
	N° Siret			38 755 958 900 012				
	Maître d'œuvre			SEP				
	Adresse			Rang de Bémont 25390 FLANGÉBOUCHE				
	N° Siret			38 755 958 900 012				
	Entreprise chargée des travaux			VERMOT				
	Adresse			16 rue Pasteur 25650 GILLEY				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Date de sortie			A renseigner				

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.				
Mise en œuvre	Quantité (tonnes)		A renseigner			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 6 / 2015 / Juillet suite			
	Référence fiche demande		2015 12 15			
	Adresse du chantier		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	Coordonnées GPS chantier		Longitude : 6°28'01,84" E et latitude : 47°09'22,90" N			
	Date d'arrivée sur chantier		A renseigner			
	Date de mise œuvre		A renseigner			
	Date de recouvrement		A renseigner			
	Usage effectif		A renseigner			
	Traçabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015				
		Semaine	Régl.					
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL				
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret			43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		06/08/2015	13/08/2015	20/08/2015	27/08/2015	01/09/2015
	Désignation			MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet	2		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		166,880	171,580	145,520	157,580	109,400
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur			295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité	6		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			08342	08349	3549	06342	09567
	N° BSD	7		2015 532	2015 533	2015 534	2015 535	2015 536
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination			7	7	7	7	7	
Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 7 / 2015 / Août				
	Poids total			750,960				
				08/09/2015				
Analyses	Analyse 1: date échantillon			08/09/2015				
	Analyse 1: résultat			V1				
	Analyse 2: date échantillon							
	Analyse 2: résultat							
	Analyse 3: date échantillon							
	Analyse 3: résultat							
Trait. final	Valorisation	10		OUI				
	Stockage en ISDND							
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			A renseigner				
	Quantité (tonnes)			A renseigner				
	Nom destinataire			VERMOT				
	Adresse			IME FLANGEBOUCHE				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Nom transporteur			FAIVRE				
	Adresse	5		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret			418 355 178 00025				
	N° récépissé transporteur			225-25-2011				
	Date validité	6		01/03/2016				
	N° BSD	7		Alvéole 7 / 2015 / Août				
	Si transfert vers ISDND: N° CAP			Sans objet				
Valorisation	Date			A renseigner				
	Quantité entrante (tonnes)			A renseigner				
	Quantité refusée (tonnes)			A renseigner				
	Nature et caractéristiques liant			ROC FA				
	Quantité d'eau ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité de ciment ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité produit fini (t)			A renseigner				
	Maître d'ouvrage (destinataire final)			A renseigner				
	Adresse	4		A renseigner				
	N° Siret			A renseigner				
	Maître d'œuvre			A renseigner				
	Adresse			A renseigner				
	N° Siret			A renseigner				
	Entreprise chargée des travaux			VERMOT				
	Adresse			16 rue Pasteur 25650 GILLEY				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Date de sortie			A renseigner				

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		2015				
Année		Réf.				
Semaine		Régl.				
Mise en œuvre	Quantité (tonnes)		A renseigner			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 7 / 2015 / Août suite			
	Référence fiche demande		A renseigner			
	Adresse du chantier		A renseigner			
	Coordonnées GPS chantier		A renseigner			
	Date d'arrivée sur chantier		A renseigner			
	Date de mise œuvre		A renseigner			
	Date de recouvrement		A renseigner			
	Usage effectif		A renseigner			
	Traçabilité Informatique sur site dédié			A faire sous 30 JOURS		

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015				
		Semaine	Régl.					
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL				
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret			43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		10/09/2015	17/09/2015	24/09/2015	01/10/2015	
	Désignation	2		MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet			19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		221,040	149,320	150,000	124,640	
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réception transporteur	6		295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité			28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			09625	09580	042575	11826	
	N° BSD	7		2015 S37	2015 S38	2015 S39	2015 S40	
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination			5	5	5	5		
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 5 / 2015 / Septembre					
	Poids total		645,000					
Analyses	Analyse 1: date échantillon		13/10/2015					
	Analyse 1: résultat		V1					
	Analyse 2: date échantillon							
	Analyse 2: résultat							
	Analyse 3: date échantillon							
	Analyse 3: résultat							
Trait. final	Valorisation	10						
	Stockage en ISDND							
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		A renseigner					
	Quantité (tonnes)		A renseigner					
	Nom destinataire		VERMOT					
	Adresse		IME FLANGEBOUCHE					
	N° Siret		632 820 247 00013					
	Nom transporteur		FAIVRE					
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON					
	N° Siret		418 355 178 00025					
	N° réception transporteur	6	225-25-2011					
	Date validité		01/03/2016					
	N° BSD	7	Alvéole 7 / 2015 / Août					
Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet						
Valorisation	Date		A renseigner					
	Quantité entrante (tonnes)		A renseigner					
	Quantité refusée (tonnes)		A renseigner					
	Nature et caractéristiques liant		ROC FA					
	Quantité d'eau ajoutée (t)		A renseigner					
	Quantité de ciment ajoutée (t)		A renseigner					
	Quantité produit fini (t)		A renseigner					
Maître d'ouvrage (destinataire final)	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4	A renseigner					
	Adresse		A renseigner					
	N° Siret		A renseigner					
	Maître d'œuvre		A renseigner					
	Adresse		A renseigner					
	N° Siret		A renseigner					
	Entreprise chargée des travaux		VERMOT					
	Adresse		16 rue Pasteur 25650 GILLEY					
	N° Siret		632 820 247 00013					
	Date de sortie		A renseigner					

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets
Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.				
Mise en œuvre	Quantité (tonnes)		A renseigner			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 7 / 2015 / Août suite			
	Référence fiche demande		A renseigner			
	Adresse du chantier		A renseigner			
	Coordonnées GPS chantier		A renseigner			
	Date d'arrivée sur chantier		A renseigner			
	Date de mise œuvre		A renseigner			
	Date de recouvrement		A renseigner			
	Usage effectif		A renseigner			
	Tracabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015				
		Semaine	Régl.					
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL				
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret			43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		08/10/2015	15/10/2015	22/10/2015	02/11/2015	
	Désignation			MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet	2		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		103,280	74,060	61,460	220,940	
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	25000 BESANCON	25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur			295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité	6		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			06345	09587	3886	09024	
	N° BSD	7		2015 S41	2015 S42	2015 S43	2015 S45	
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination			2	2	2	2		
Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 2 / 2015 / Octobre				
	Poids total			459,740				
Analyses	Analyse 1: date échantillon			05/11/2015				
	Analyse 1: résultat			V1				
	Analyse 2: date échantillon							
	Analyse 2: résultat							
	Analyse 3: date échantillon							
Trait. final	Valorisation	10						
	Stockage en ISDND							
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			15/12/2015				
	Quantité (tonnes)			A renseigner				
	Nom destinataire			VERMOT				
	Adresse			IME FLANGEBOUCHE				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Nom transporteur			FAIVRE				
	Adresse	5		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret			418 355 178 00025				
	N° récépissé transporteur			225-25-2011				
	Date validité	6		01/03/2016				
	N° BSD	7		Alvéole 2 / 2015 / Octobre				
Si transfert vers ISDND: N° CAP			Sans objet					
Valorisation	Date			A renseigner				
	Quantité entrante (tonnes)			A renseigner				
	Quantité refusée (tonnes)			A renseigner				
	Nature et caractéristiques liant			ROC FA				
	Quantité d'eau ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité de ciment ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité produit fini (t)			A renseigner				
	Maître d'ouvrage (destinataire final)			SEP				
	Adresse	4		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE				
	N° Siret			38 755 958 900 012				
	Maître d'œuvre			SEP				
	Adresse			Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE				
	N° Siret			38 755 958 900 012				
	Entreprise chargée des travaux			VERMOT				
	Adresse			16 rue Pasteur 25650 GILLEY				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Date de sortie			A renseigner				

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.				
Mise en œuvre	Quantité (tonnes)		A renseigner			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 2 / 2015 / Octobre suite			
	Référence fiche demande		2015 12 15			
	Adresse du chantier		Rang de Bémont 25390 FLANGEBOUCHE			
	Coordonnées GPS chantier		Longitude : 6°28'01,84" E et latitude : 47°09'22,90" N			
	Date d'arrivée sur chantier		A renseigner			
	Date de mise œuvre		A renseigner			
	Date de recouvrement		A renseigner			
	Usage effectif		A renseigner			
	Traçabilité Informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	2015				
		Semaine					
Prod.	Nom producteur	Réf. Régl.	SNC BIVAL				
	Adresse		9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret		43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1	12/11/2015	19/11/2015	26/11/2015	01/12/2015	
	Désignation	2	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3	225,400	130,260	182,680	123,620	
	Nom transporteur	5	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret		422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° réceptionnaire transporteur	6	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport		09641	11330	11726	11334	
	N° BSD	7	2015 S46	2015 S47	2015 S48	2015 S49	
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination		9	9	9	9		
Réf. Lot	N° du lot		Alvéole 9 / 2015 / Novembre				
	Poids total		661,960				
Analyses	Analyse 1: date échantillon		10/12/2015				
	Analyse 1: résultat		V1				
	Analyse 2: date échantillon						
	Analyse 2: résultat						
	Analyse 3: date échantillon						
	Analyse 3: résultat						
Trait. final	Valorisation	10					
	Stockage en ISDND						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date		A renseigner				
	Quantité (tonnes)		A renseigner				
	Nom destinataire		VERMOT				
	Adresse		IME FLANGBOUCHE				
	N° Siret		632 820 247 00013				
	Nom transporteur	5	FAIVRE				
	Adresse		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret		418 355 178 00025				
	N° réceptionnaire transporteur	6	225-25-2011				
	Date validité		01/03/2016				
	N° BSD	7	Alvéole 9 / 2015 / Novembre				
Si transfert vers ISDND: N° CAP		Sans objet					
Valorisation	Date		A renseigner				
	Quantité entrante (tonnes)		A renseigner				
	Quantité refusée (tonnes)		A renseigner				
	Nature et caractéristiques liant		ROC FA				
	Quantité d'eau ajoutée (t)		A renseigner				
	Quantité de ciment ajoutée (t)		A renseigner				
	Quantité produit fini (t)		A renseigner				
Maître d'ouvrage (destinataire final)	Maître d'ouvrage (destinataire final)	4	A renseigner				
	Adresse		A renseigner				
	N° Siret		A renseigner				
	Maître d'œuvre		A renseigner				
	Adresse		A renseigner				
	N° Siret		A renseigner				
	Entreprise chargée des travaux		VERMOT				
	Adresse		16 rue Pasteur 25650 GILLEY				
	N° Siret		632 820 247 00013				
	Date de sortie		A renseigner				

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.				
Mise en œuvre	Quantité (tonnes)		A renseigner			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 9 / 2015 / Novembre suite			
	Référence fiche demande		A renseigner			
	Adresse du chantier		A renseigner			
	Coordonnées GPS chantier		A renseigner			
	Date d'arrivée sur chantier		A renseigner			
	Date de mise œuvre		A renseigner			
	Date de recouvrement		A renseigner			
	Usage effectif		A renseigner			
	Tracabilité Informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

		Année	Réf.	2015				
		Semaine	Régl.					
Prod.	Nom producteur			SNC BIVAL				
	Adresse			9, rue Edouard Belin (site: 3 rue Einstein)				
	N° Siret			43 347 090 300 017				
Transfert vers plateforme de maturation	Date	1		10/12/2015	17/12/2015	24/12/2015	31/12/2015	
	Désignation			MIDND	MIDND	MIDND	MIDND	MIDND
	Code déchet	2		19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12	19 01 12
	Quantité (tonnes)	3		104,120	121,760	209,680	92,400	
	Nom transporteur			VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT	VUILLEMENOT
	Adresse	5		7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON	7 rue Belin 25000 BESANCON
	N° Siret			422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759	422 501 759
	N° récépissé transporteur			295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013	295-25-2013
	Date validité	6		28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018	28/11/2018
	N° bon transport			12751	11467	11468	11469	
	N° BSD	7		2015 S50	2015 S51	2015 S52	2015 S53	
	N° document prévu à l'annexe 7 du règlement CE	8		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Code de traitement	9		R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12	R13 Regroupement préalable à opération R1 à R12
Alvéole de destination			8	8	8	8		
Réf. Lot	N° du lot			Alvéole 8 / 2015 / Décembre				
	Poids total			527,960				
Analyses	Analyse 1: date échantillon			07/01/2016				
	Analyse 1: résultat			V1				
	Analyse 2: date échantillon							
	Analyse 2: résultat							
	Analyse 3: date échantillon							
Trait. final	Valorisation			OUI				
	Stockage en ISDND	10						
Transfert produit brut vers site extérieur ou ISDND	Date			A renseigner				
	Quantité (tonnes)			A renseigner				
	Nom destinataire			VERMOT				
	Adresse			IME FLANGEBOUCHE				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Nom transporteur			FAIVRE				
	Adresse	5		ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON				
	N° Siret			418 355 178 00025				
	N° récépissé transporteur			225-25-2011				
	Date validité	6		01/03/2016				
	N° BSD	7		Alvéole 8 / 2015 / Décembre				
Si transfert vers ISDND: N° CAP			Sans objet					
Valorisation	Date			A renseigner				
	Quantité entrante (tonnes)			A renseigner				
	Quantité refusée (tonnes)			A renseigner				
	Nature et caractéristiques liant			ROC FA				
	Quantité d'eau ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité de ciment ajoutée (t)			A renseigner				
	Quantité produit fini (t)			A renseigner				
	Maître d'ouvrage (destinataire final)			A renseigner				
	Adresse	4		A renseigner				
	N° Siret			A renseigner				
	Maître d'œuvre			A renseigner				
	Adresse			A renseigner				
	N° Siret			A renseigner				
	Entreprise chargée des travaux			VERMOT				
	Adresse			16 rue Pasteur 25650 GILLEY				
	N° Siret			632 820 247 00013				
	Date de sortie			A renseigner				

REGISTRE DE DECHETS NON DANGEREUX - TRACABILITE DES MACHEFERS

Suivant arrêté du 29 février 2012 (abrogant l'arrêté du 07 mai 2005) concernant le suivi des déchets

Conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des MIDND

	Année	Réf.	2015			
	Semaine	Régl.				
Mise en œuvre	Quantité (tonnes)		A renseigner			
	Nom transporteur		FAIVRE			
	Adresse	5	ZA Les Barnadés 25800 VALDAHON			
	N° Siret		418 355 178 00025			
	N° récépissé transporteur		225-25-2011			
	Date validité	6	01/03/2016			
	N° BSD	7	Alvéole 8 / 2015 / Décembre suite			
	Référence fiche demande		A renseigner			
	Adresse du chantier		A renseigner			
	Coordonnées GPS chantier		A renseigner			
	Date d'arrivée sur chantier		A renseigner			
	Date de mise œuvre		A renseigner			
	Date de recouvrement		A renseigner			
	Usage effectif		A renseigner			
	Traçabilité informatique sur site dédié		A faire sous 30 JOURS			

Annexe 4

Calcul de la performance énergétique 2015

Eep =	3966 MWh	Eea =	1 410 MWh
Eth vendue =	56 538 MWh	Etha =	0 MWh
Eth autocons =	13 280 MWh	Eca =	2 850 MWh

T = 48 390,46 tonnes

$$Pe = \frac{(2,6 \times 3\,966 + 1,1 \times (56\,538 + 13\,280)) - (2,6 \times 1\,410 + 0 + 2\,850)}{(2,3 \times 48\,390,46)}$$

$$Pe = \frac{87\,111 - 6\,516}{111\,298}$$

$$Pe = \frac{80\,595}{111\,298}$$

$$Pe = 0,724$$

Annexe 5



BILAN ANNUEL DES CONSOMMATIONS D'EAU SUR **L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE**

ANNEE 2015

1. Consommation 2015

Compteur côté rue Einstein

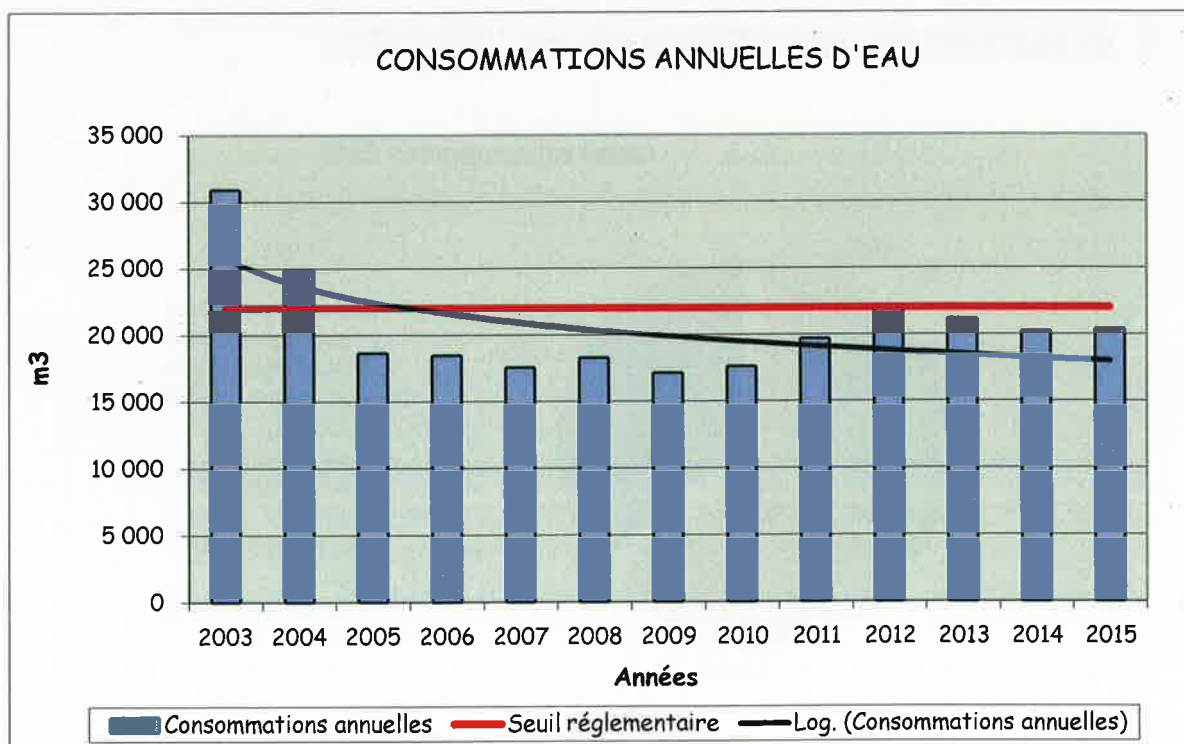
- Index au 01/01/2015 : 63 411 m³
- Index au 01/01/2016 : 83 650 m³
- Consommation : 20 239 m³

Compteur côté chaufferie

- Index au 01/01/2015 : 7 688 m³
- Index au 01/01/2016 : 7 843 m³
- Consommation : 155 m³

Consommation totale : 20 394 m³

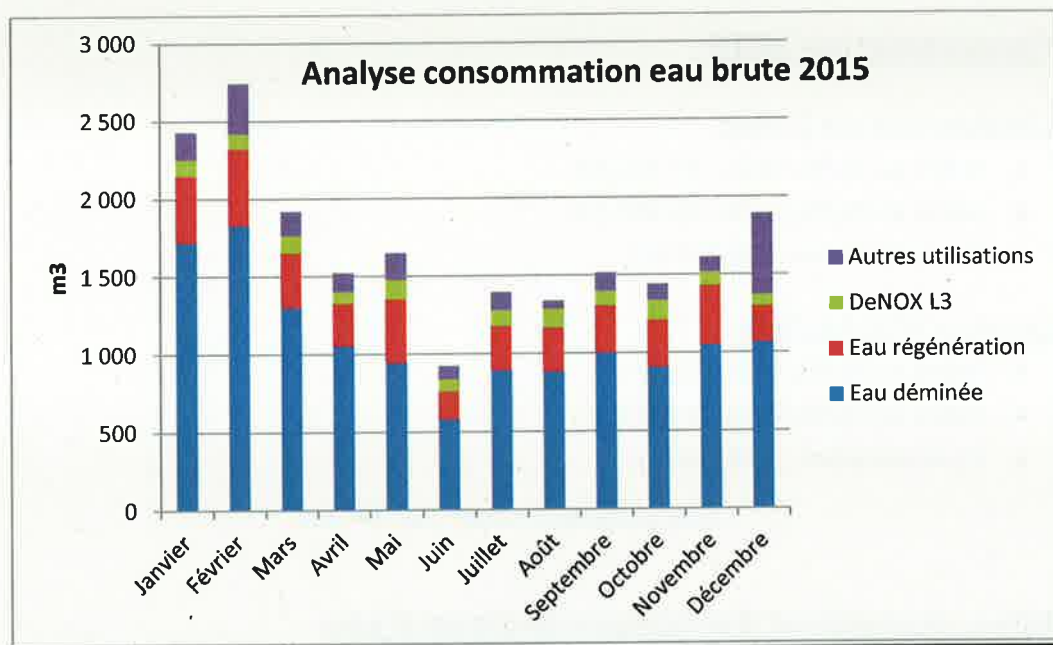
2. Bilan pluriannuel des consommations d'eau



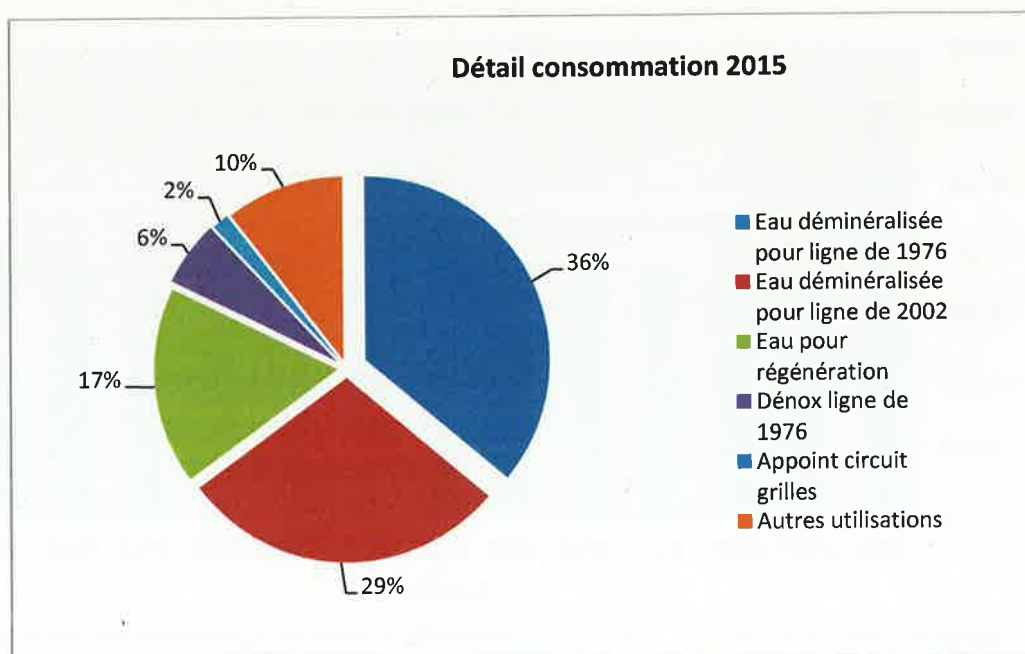
3. Bilan pluriannuel des quantités rejetées

BIVAL: CONSOMMATIONS ET REJETS							
	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation d'eau brute	m3	17 615	19 684	22 085	21 119	20 233	20 394
Rejets industriels	m3	634	740	469	693	868	1 859
Ratio	%	3,60%	3,76%	2,12%	3,28%	4,29%	9,12%

4. Répartition mensuelle de la consommation 2015



5. Répartition des consommations par utilisations



6. Analyse

- La consommation de 2015 (20 394 m³) est inférieure aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (article 19.1) : 22 000 m³.
- La consommation 2015 est équivalente à celle de l'année précédente
- La production d'eau déminéralisée représente 84% de la consommation globale de l'UVE ; proportion en hausse par rapport aux dernières années.
- Points particuliers :
 - ✓ fuite sur la chaudière de 1976
 - ✓ fuites sur le circuit de retour des condensats de la buanderie dans le caniveau entre l'UVE et la chaufferie
 - ✓ Fuite sur une canalisation d'eau brute
- Suite aux travaux engagés les années précédentes, il est à noter qu'aucune fuite n'est à déplorer sur la chaudière de 2002
- Chaînes de déminéralisation :
 - ✓ dysfonctionnements récurrents au cours du premier trimestre entraînant des fortes consommations
 - ✓ mauvaise qualité en sortie des chaînes
 - ✓ audit par constructeur et audit interne
 - ✓ remplacement des résines en mai et juin
 - ✓ réglages des cycles : augmentation de la quantité de soude pour régénérer
=> augmentation des temps de rinçage (bac de neutralisation insuffisant)
- Pompe à vapeur :
 - ✓ panne en début d'année
 - ✓ remise en état au cours du premier trimestre
 - ✓ remplacement par un autre système au cours de l'arrêt technique de juin
- Un compteur a été posé, à l'UVE, sur le circuit de retour des condensats de la buanderie. En raison d'une mauvaise définition de matériel, celui-ci ne fonctionne pas correctement ; des aménagements sont en cours.
- La quantité des rejets a augmenté au cours de l'année :
 - ✓ moindre consommation d'eau sur l'extracteur 3 depuis son remplacement
 - ✓ dysfonctionnement des chaînes de déminéralisation en début d'année
 - ✓ le seuil réglementaire mensuel a été dépassé en février et décembre

7. Axe de progrès

- Projet de remplacement des chaînes de déminéralisation actuelles par des osmoseurs :
 - ✓ réduction quantitative et qualitative des rejets aqueux
 - ✓ diminution des consommations de réactifs et de produits de conditionnement

Annexe 6

UVE de Besançon et sa région
Suivi Environnemental
(Article 26.8 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2004)



1- RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place, depuis 2005, un programme de surveillance de l'impact de son unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (arsenic, antimoine, cadmium, thallium, plomb, chrome, cuivre, vanadium, mercure, manganèse, nickel, cobalt et zinc) dans les lichens :

- les prélèvements sont réalisés, chaque année, par la société AAIR LICHENS sur les 5 mêmes points, afin de pouvoir établir un suivi temporel ;
- les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon ;
- deux points complémentaires hors panache de l'UVE mais proche d'une source de combustion sont également analysés.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis 2012, 2 prélèvements sont réalisés : un au printemps et un à l'automne afin de tenir compte de la saisonnalité dans l'alimentation du cheptel (pâturage et/ou aliments importés tourteau de soja notamment). Depuis plus de 10 ans un suivi est effectué sur les 4 mêmes exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Le système de mesures en semi-continu des dioxines et furanes a été installé en décembre 2009 sur la ligne de 2002. Cet équipement est obligatoire sur les installations de traitement thermique des déchets à compter du 1^{er} juillet 2014. Il a été mis en service sur la ligne de 1976 en avril 2014.

2 - CONTENU DE LA CAMPAGNE 2015

La surveillance des retombées de dioxines et furanes et métaux (13 éléments) est réalisée depuis plusieurs années autour de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets du SYBERT selon le procédé breveté Li-Diox® : utilisation de la capacité des lichens à retenir les dioxines, furanes et métaux. La complexité de la situation urbaine et industrielle a conduit à sélectionner plusieurs points de prélèvement pouvant être en relation avec les émissions de l'installation.

Depuis 2008, le SYBERT, poursuit également une surveillance de la chaufferie de la Bouloie et du crématorium de Saint-Claude, en complément des 5 mesures réalisées dans le cadre du suivi annuel de l'UVE, ceci dans le but d'optimiser le contrôle centré sur l'UVE, en tenant compte des possibilités d'interférences dans le tissu urbain.

Les prélèvements de lichens sur les 7 points prédéfinis ont été réalisés le 15 juin 2015.

En parallèle, les prélèvements dans le lait de quatre exploitations agricoles ont été effectués les 15 juin et 30 septembre 2015.

3 - PRINCIPAUX RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2015 DE MESURES DANS LES LICHENS

La société AAIR LICHENS qui a réalisé pour le compte du SYBERT toutes les opérations de mesures, dresse le bilan suivant de la campagne 2015.

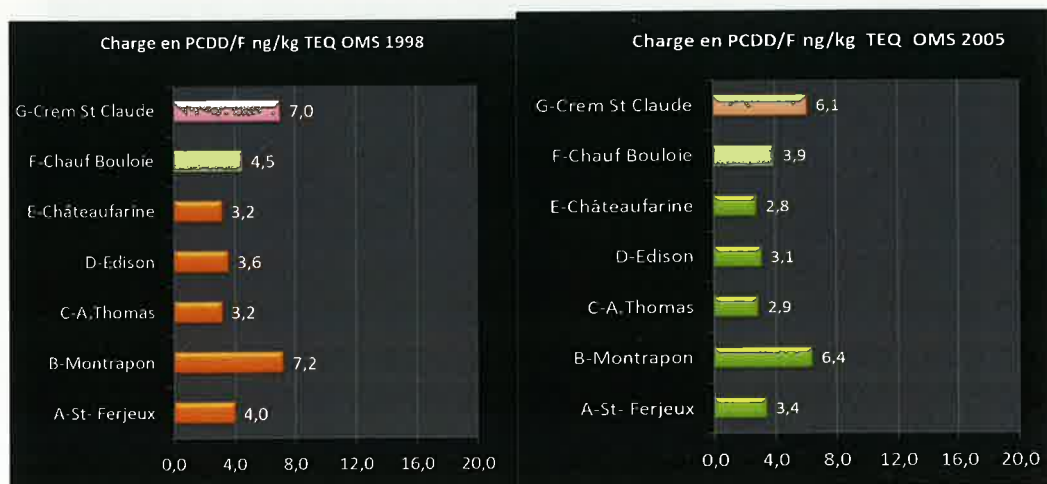
En décembre 2011, la réglementation européenne a évolué ; les valeurs des équivalents toxiques des congénères de dioxines et furanes ont été modifiées. C'est pourquoi, comme pour les campagnes de 2012 et 2013 les teneurs seront exprimées sous 2 formes : I-TEQ OMS 1998 et I-TEQ OMS 2005.

Cependant, par objectivité et dans un souci de cohérence avec les années précédentes, les comparaisons et évolutions ont été réalisées à partir des données en I-TEQ OMS 1998.

3-1 Dosages en dioxines et furannes

3.1.1 Résultats

Sites	PCDD/F 2015 (ng/kg I-TEQ OMS 1998)	PCDD/F 2015 (ng/kg I-TEQ OMS 2005)
A- Saint- Ferjeux	4	3,4
B- Montrapon	7,2	6,4
C- A.Thomas	3,2	2,9
D- Edison	3,6	3,1
E- Châteaufarine	3,2	2,8
F – Chaufferie Bouloie	4,5	3,9
Crematorium de Saint-Claude		
G - Crématorium Saint-Claude	7	6,1



Statistiquement, le terme de valeur significative signifie que le bruit de fond est dépassé incertitudes de mesures comprises. L'incertitude théorique est de 40 % pour l'ensemble du suivi environnemental (prélèvements et analyses). En France, le bruit de fond admis est de 2,3 I-TEQ ng /kg donc le seuil de représentativité est 3,2 I-TEQ ng/kg. La valeur significative n'a aucun lien avec un risque sanitaire.

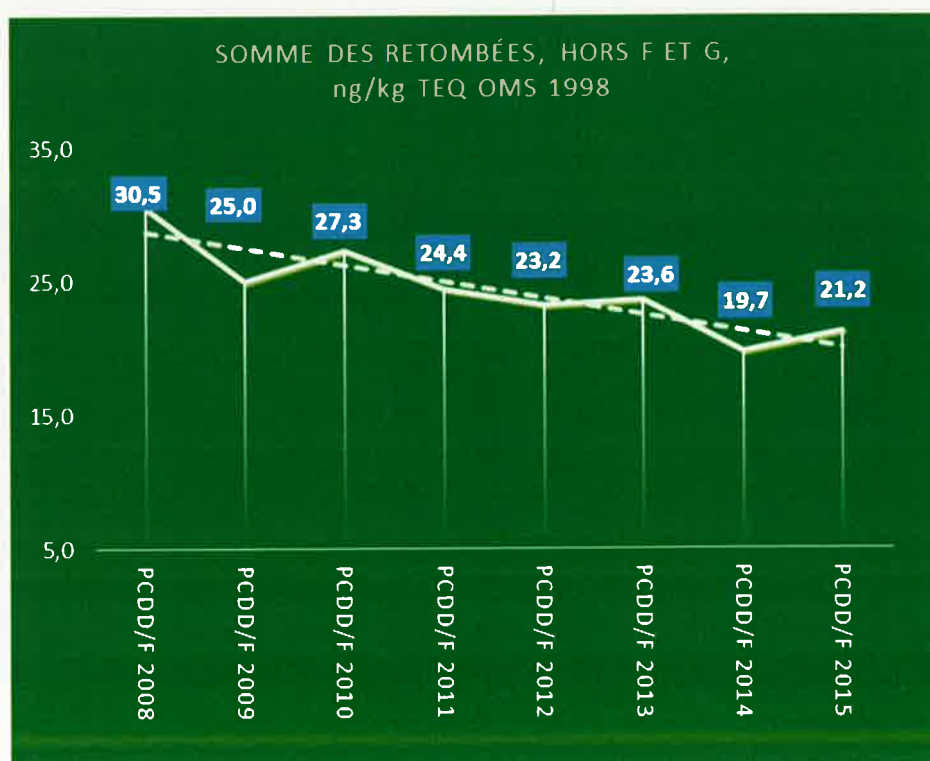
Le récapitulatif des résultats depuis 2011 est présenté dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Sites	PCDD/F 2011	PCDD/F 2012	PCDD/F 2013	PCDD/F 2014	PCDD/F 2015	2015/2014	Evolution
A- Saint- Ferjeux	5,6	5,9	5,1	5,7	4,0	0,7	Baisse 30%
B- Montrapon	6,1	5,6	6,4	2 ,6	7,2	2,8	HS
C- A.Thomas	5,8	3,9	4,9	3,2	3,2		Fond
D- Edison	3,1	3,5	3,4	3,8	3,6	0,9	Stable
E- Châteaufarine	3,8	4,3	3,8	4,4	3,2	0,7	Baisse 30%
Total ; évolution A à E	24,4	23,2	23,6	19,7	21,2	1 ,1	Stable
F - Chaufferie Bouloie	5,6	8,9	5,6	7,1	4,5	0,6	Baisse 40%
G - Crématorium Saint-Claude	14,0	9,3	20,0	15,0	7,0	0,5	Baisse 50%

ng/kg I-TEQ OMS 1998

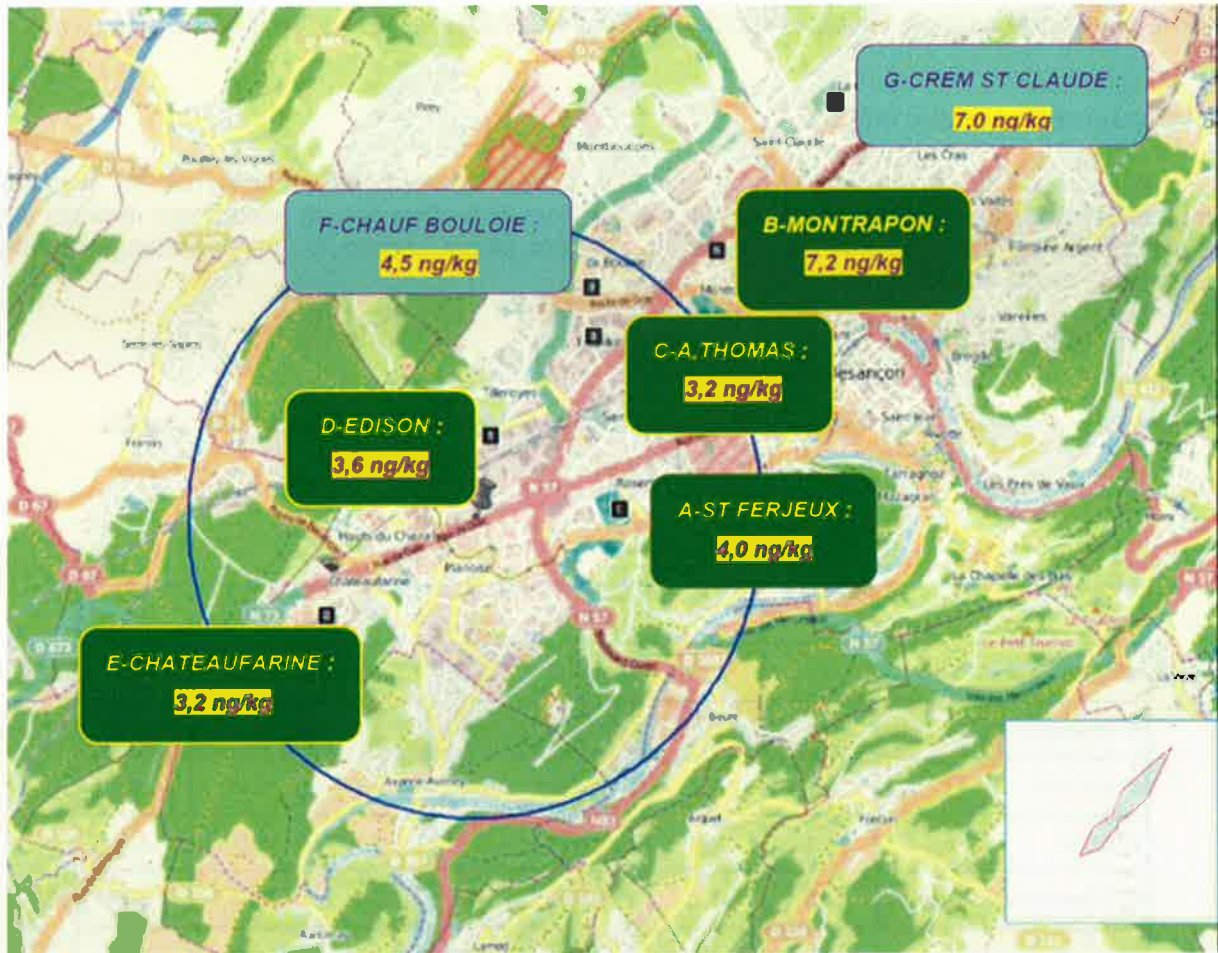
Les cellules bleutées du tableau ci- dessus sont attribuées aux valeurs significatives.

Une courbe de tendance sur le graphique ci-dessous permet d'observer l'évolution des teneurs sommées :



L'ajout d'une courbe de tendance met en évidence une inclination générale à la décroissance sur plusieurs années.

Les points de mesures 2015 et les résultats afférents ont été localisés sur le fond de carte ; le cercle bleu présente le rayon de dispersion du panache



3.1.2 Conclusions

Les résultats ont été interprétés selon un bruit de fond moyen de 2,3 I-TEQ ng /kg, acceptable pour le secteur de suivi et pour des valeurs significatives au-delà de 3,2 I-TEQ ng /kg.

Il est nécessaire de rappeler que ce seuil est un niveau d'interprétation qui ne correspond pas à une norme d'exposition ni un risque sanitaire. Il précise un niveau de retombées supérieur aux données banales généralement rencontrées.

Parmi les cinq mesures dédiées au suivi de l'UVE, 3 dénotent des retombées mesurables :

- La plus élevée Montrapon avec 7,2 ng/kg I-TEQ OMS 1998, représente environ 36% du seuil de 20 ng/kg I-TEQ OMS 1998. Ce point est le seul à montrer une accentuation significative entre 2014 et 2015. Ceci semble correspondre à une interférence locale (influence parasite) car l'ensemble des autres sites ne présentent pas d'évolution. Par ailleurs, ce point présentait une décroissance entre 2013 et 2014.
- Le point St Ferjeux est le seul à avoir une mesure significative annuellement depuis 2011.
- La mesure au point Edison, est stable depuis 2012
- Les points Châteaufarine et A-thomas sont dans le bruit de fond en 2015.

De 2014 à 2015, dans le cas de l'UVE, l'ensemble des données est stable en moyenne.

La chaufferie de l'Université de la Bouloie, avec la valeur de 4,5 ng/kg I-TEQ OMS 1998, soit une baisse de 40 % par rapport à 2014. La valeur obtenue est proche des valeurs rencontrées autour de l'UVE.

Le crématorium de Saint-Claude est un des 2 sites présentant la valeur la plus élevée de la campagne avec le point de Montrapon. On observe cependant une nette décroissance entre 2014 et 2015.

3.2 Bio-surveillance des métaux

Dans le cadre de la surveillance environnementale autour de l'UVE, des lichens ont été prélevés simultanément à ceux nécessaires aux dosages de dioxines et furanes afin de réaliser des mesures sur les métaux suivant : arsenic, antimoine, cadmium, thallium, plomb, chrome, cuivre, vanadium, mercure, manganèse, nickel, cobalt et zinc.

3.2.1 Résultats

Les résultats des dosages de métaux présentés dans les tableaux ci-dessous, sont donnés en mg/kg MS.

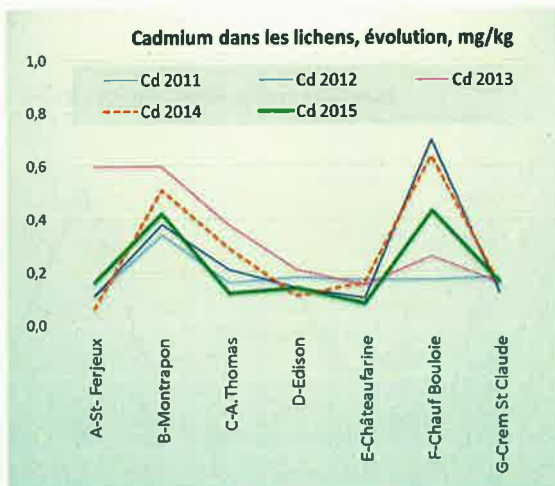
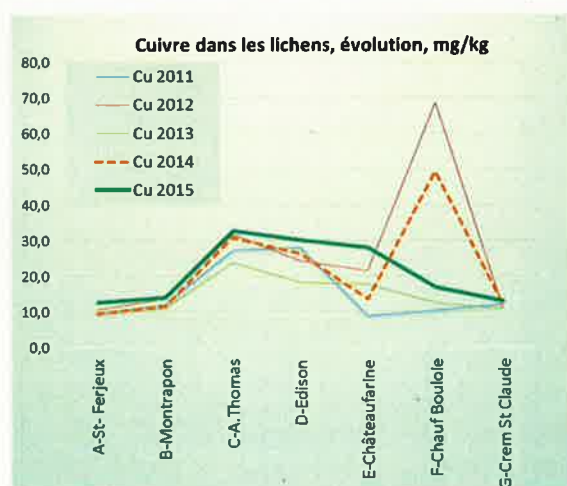
Site	Ni	Cr	Cu	Sb	As	Cd	Pb
A- Saint-Ferjeux	1,8	2,2	12,5	0,80	0,88	0,16	6,5
B- Montrapon	1,8	2,3	14,0	1,01	1,25	0,42	28,6
C- A.Thomas	3,4	4,7	32,6	0,67	1,27	0,12	10,0
D- Edison	4,0	4,5	30,1	2,78	1,14	0,14	9,6
E- Châteaufarine	2,0	2,8	27,9	1,96	0,74	0,08	5,5
F - Chaufferie Bouloie	2,6	2,7	16,9	1,09	0,94	0,43	7,0
G - Crématorium Saint-Claude	1,9	2,2	13,0	0,81	0,73	0,16	4,0
BF BD	< 3,5	< 4,0	< 9,0	< 0,50	< 1,5	< 0,20	<9
VS BD	> 4,9	> 5,6	> 12,0	> 0,70	> 2,0	> 0,30	> 12

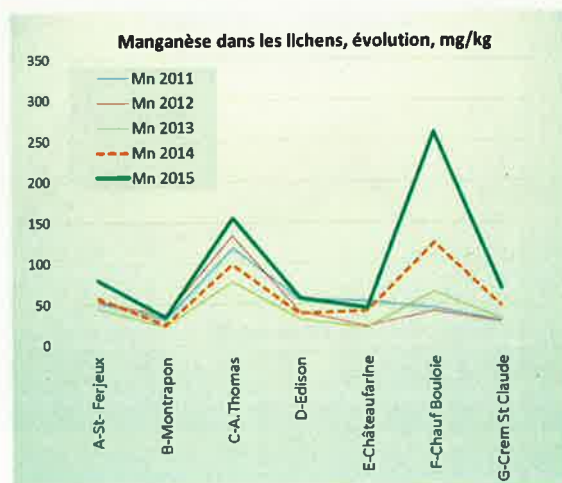
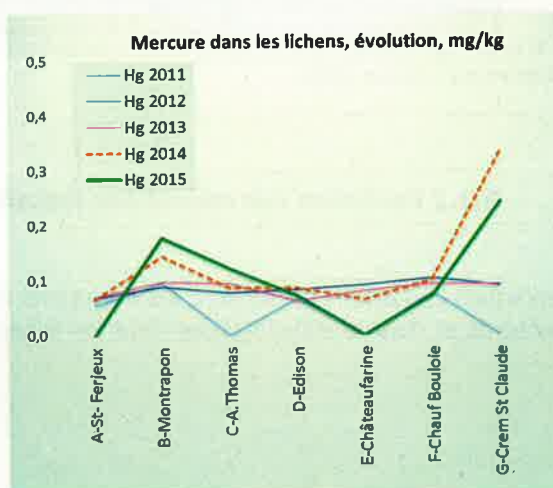
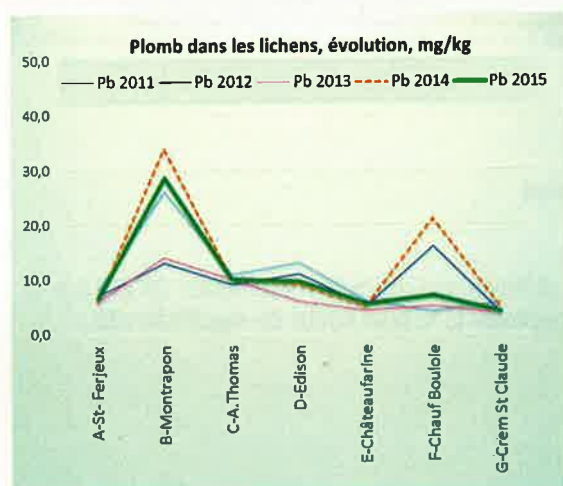
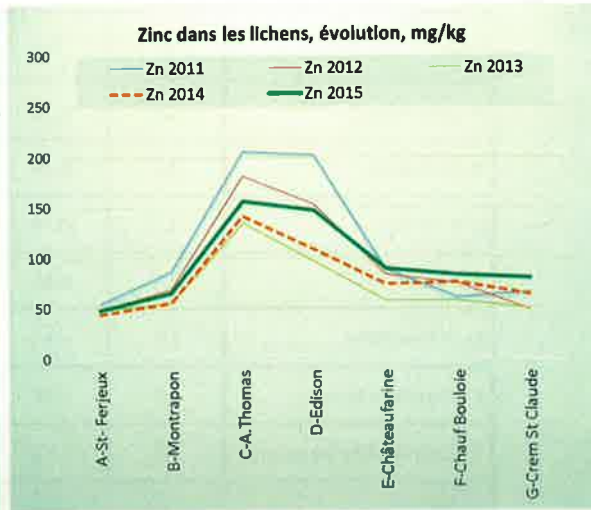
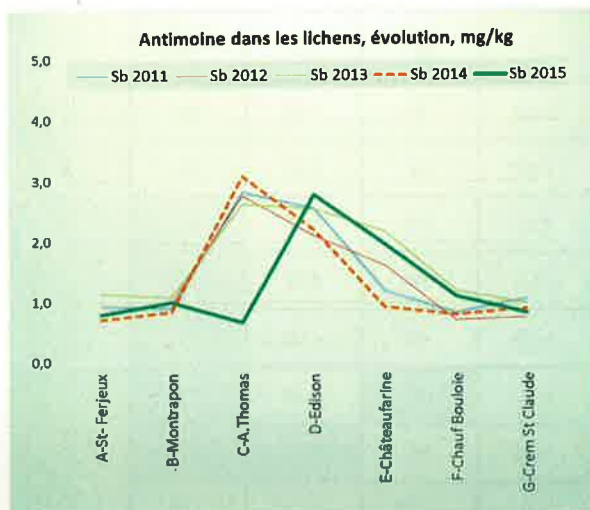
Site	V	Co	Tl	Mn	Hg	Zn
A- Saint-Ferjeux	1,9	0,40	< LQ	79	< LQ	49
B- Montrapon	3,2	0,36	< LQ	34	0,18	66
C- A.Thomas	3,2	0,79	< LQ	155	0,12	156
D- Edison	2,6	0,64	< LQ	57	0,07	147
E- Châteaufarine	1,8	< LQ	< LQ	45	< LQ	89
F - Chaufferie Bouloie	2,3	0,51	< LQ	260	0,10	83
G - Crématorium Saint-Claude	1,5	< LQ	< LQ	68	0,24	80
BF BD	< 4,0	< 0,80	0,0	< 120	< 0,15	< 50
VS BD	> 5,6	> 1,10	> 0.0	> 170	> 0,20	> 70

Le bruit de fond moyen (BFBD) et la valeur limite de significativité (c'est à la valeur dépassant de 40 % le bruit de fond VSBD) sont redonnées pour chaque métal.

3.2.2 Evolution des retombées métalliques

Les graphiques ci-dessous présentent les évolutions des différents composés métalliques de 2011 à 2015 présents et dont la concentration dans les lichens dépasse la valeur limite de significativité :





3.2.3 Conclusions

Les remarques suivantes peuvent être formulées à la lecture des éléments ci-dessus :

En 2015, sur l'ensemble des 7 points de mesures, les traces métalliques recouvrent 7 métaux sur 13 recherchés. Aucune valeur n'est exceptionnelle.

Les nickel, chrome, arsenic, vanadium, cobalt, thallium restent dans des teneurs de fond sur les sept sites.

Le cuivre, l'antimoine, le zinc sont des traceurs de la circulation automobile. Ils ne constituent pas des retombées à partir des trois établissements suivis car les valeurs restent communes.

La présence de traces de plomb est remarquée sur B-Montrapon.

Pour la chaufferie Bouloie, en dehors du cuivre, de l'antimoine et du zinc il y a présence des traces de cadmium et de manganèse. Les taux sont modérés et ne sont pas une signature de la Chaufferie.

En ce qui concerne le crématorium de Saint-Claude des traces de mercure présentent. Elles sont faibles mais il s'agit bien d'une signature de crématorium.

4 - PRINCIPAUX RESULTATS DES CAMPAGNES 2013 DE MESURES DANS LE LAIT

Depuis 2004, des prélèvements sont réalisés auprès de 4 mêmes exploitants.

Les résultats présentés reprennent l'historique des mesures depuis 2011 et sont exprimés en pg/g MG :

Exploitation		Exploitation A	Exploitation B	Exploitation C	Exploitation D
2011	Teneur en pg I-TEQ OMS/ g de matière grasse	0,26	0,16	0,29	0,19
mai 2012	Teneur en pg I-TEQ OMS/ g de matière grasse	0,18	0,15	0,22	0,19
nov 2012	Teneur en pg I-TEQ OMS/ g de matière grasse	0,25	0,13	0,15	0,17
mai 2013	Teneur en pg I-TEQ OMS 2005/ g de matière grasse	0,27 (0,32)	0,21 (0,27)	0,21 (0,26)	0,13 (0,16)
oct 2013	Teneur en pg I-TEQ OMS 2005/ g de matière grasse	0,33 (0,39)	0,24 (0,29)	0,32(0,39)	0,21(0,24)
mai 2014	Teneur en pg I-TEQ OMS 2005/ g de matière grasse	0,21	0,15	0,14	0,10
oct 2014	Teneur en pg I-TEQ OMS 2005/ g de matière grasse	0,20	0,16	0,15	0,61
Juin 2015	Teneur en pg I-TEQ OMS 2005/ g de matière grasse	0,18	0,16	0,15	0,20
Septembre 2015	Teneur en pg I-TEQ OMS 2005/ g de matière grasse	0,25	0,16	0,21	0,14

(Valeurs de référence : 3 pg/g MG : seuil de commercialisation ; 1 pg/g MG : objectif « qualité » à atteindre dans le lait. Les valeurs entre parenthèses sont données à titre comparatif suivant la nomenclature OMS 1998, référentiel précédent)

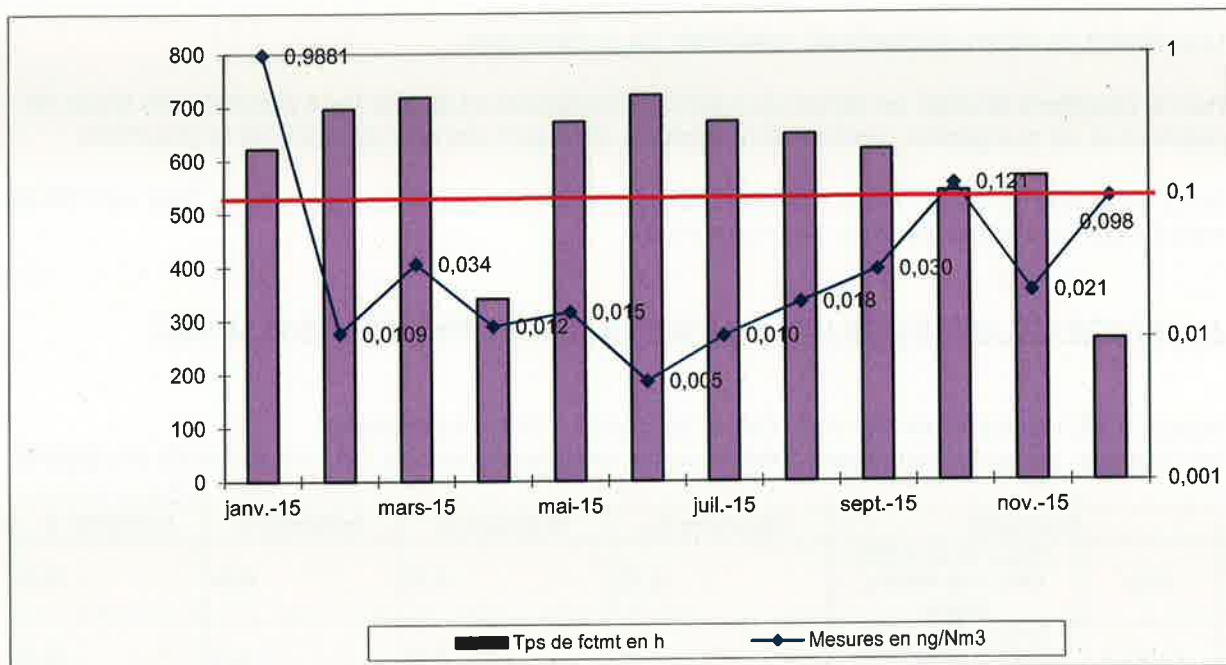
Les mesures ne montrent généralement pas de différences notables entre les campagnes de printemps et d'automne. Suite aux analyses réalisées en 2015, la teneur relevée à l'automne 2014 sur l'exploitation

D apparaît bien comme atypique dans le suivi réalisé. En 2015, on constate de nouveau une stabilité des résultats dans une plage de mesures bien inférieure au seuil de commercialisation.

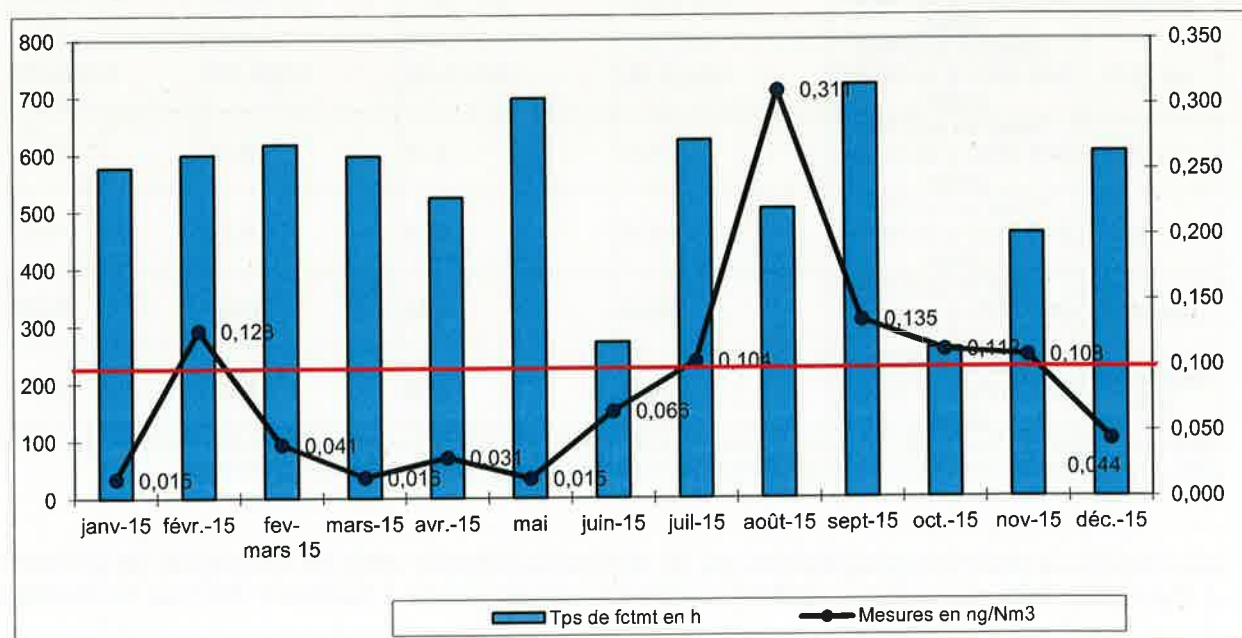
5 - PRINCIPAUX RESULTATS DE LA MESURE EN SEMI CONTINU DES DIOXINES SUR LES LIGNES DE 2002 ET 1976

Nota : V.L.E : Valeur limite à l'émission. C'est la concentration limite qui ne doit pas être dépassée dans les rejets gazeux de l'installation. VLE dioxines : 0,1 ng I-TEQ/Nm³.

Ligne de 1976 :



Ligne de 2002 :



Au cours de l'année 2015, des dépassements de la concentration en dioxines et furannes ont été enregistrés sur les 2 lignes :

- Sur la période s'étalant de juillet à novembre 2015 sur la ligne de 2002 avec une concentration des PCDD/PCDF maximale de 0,31 ng I-TEQ/ Nm³ pour un seuil à 0,1 ng I-TEQ/ Nm³. Conformément à la réglementation et à l'article 26.4 de notre arrêté d'autorisation d'exploiter, l'organisme de contrôle, a réalisé des mesures ponctuelles à l'émission qui se sont toutes révélées conformes à la VLE.
- En janvier et octobre 2015 sur la ligne de 1976, avec une concentration des PCDD/PCDF émise très élevée pour le mois de janvier. Conformément à la réglementation, l'organisme de contrôle, a réalisé des mesures ponctuelles à l'émission ; les valeurs mesurées étaient conformes à la VLE.

A chaque dépassement, des investigations sont menées pour identifier les causes possibles des mauvais résultats enregistrés sur les prélèvements en semi continu.

Pour comprendre les phénomènes liés à la combustion, le SYBERT a étudié les potentielles corrélations entre les mauvais résultats de dioxines en semi-continu et les flux de CO et COT, paramètres qui reflètent le mieux les conditions de combustion, en excluant lors de l'analyse les arrêts redémarrages. Il a été conclu que :

- une possible corrélation mais non franche entre le flux de CO et les mauvais résultats en dioxines,
- Aucune relation de causalité entre flux de COT et les mauvais résultats de dioxines.

Par ailleurs, une des possibilités étudiées pour les mauvais résultats sur la ligne de 2002 est l'encrassement de la canne de prélèvement. Le guide FNADE recommande en effet de prendre les dispositions pour éviter la pollution de la ligne de prélèvement (retrait de la canne, retro soufflage..).

Le SYBERT a repris les documents de conception des analyseurs et constaté que le rétro-soufflage était installé sur la canne de prélèvement de la ligne de 1976 mais que le dispositif n'est pas présent sur celle de la ligne de 2002. Le SYBERT a donc sollicité le constructeur pour une modification de la canne de prélèvement sur la ligne de 2002.

Annexe 7



Certificat

Certificate

N° 2015/69046.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

SNC BIVAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION DE DECHETS RESIDUELS
ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BESANCON PROPRIETE DU SYBERT.

OPERATION OF THE RESIDUAL WASTE INCINERATION
AND ENERGY RECOVERY PLANT IN BESANCON (PROPERTY OF SYBERT).

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

9, rue Edouard Belin FR-25000 BESANCON

N° SIREN
712820968

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le site donné est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2015-10-29

Jusqu'au
until

2018-10-29

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

F. LEBEUGLE

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr. COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée AFNOR is a registered trademark. CERTI F 1461 4 12/2014

